



Règlements et directives de conduite de la ligue maison du Club de soccer Lakeshore

(Mise à jour, mai 2023)



Le présent document a été autorisé par les membres suivants du comité exécutif du Club de soccer Lakeshore :

Nick Pantemis

Président

Mark Whittall

V.-P., finance

Chelsea Baylis

Directrice

Les Wiseman

Directeur

Le présent document a été préparé par :

Friedrich Dehem-Lemelin

Ancien V.-P., arbitre en chef

Chloe Parsons

Directrice à l'arbitrage

Cheryl Vijn

Ancienne coordonatrice à l'arbitrage

Le présent document sera distribué et mis à exécution par :

Kelly-Anne Soutter-Burns

Directrice générale

Chelsea Baylis

Directrice

Chloe Parsons

Directrice à l'arbitrage

Alessandro Fantini

Coordonnateur technique

Des amendements aux règles peuvent être adoptés durant la saison par le V.-P. Arbitre en chef et le V.-P. Récréatif. Tous changements aux règles faits durant la saison seront disponibles sur le site Web du club. Ils seront également communiqués aux gérants de division ainsi qu'aux entraîneurs.



Table des matières

Les modifications importantes apportées aux règlements pour la saison estivale 2022 ont été surlignées en jaune.

1. Mission	1
2. Lois du jeu	2
2.1 Loi 1 – Terrain	2
Modifications apportées aux Lois du Jeu	2
Conduite et obligations des entraîneurs	3
Renseignements à l’intention des parents	3
2.2 Loi 2 – Ballon	5
Modifications apportées aux Lois du Jeu	5
Conduite et obligations des entraîneurs	5
Renseignements à l’intention des parents	5
2.3 Loi 3 - Joueurs	6
Modifications apportées aux Lois du Jeu	6
Conduite et obligations des entraîneurs	7
Renseignements à l’intention des parents	8
2.4 Loi 4 – Équipement des joueurs.....	8
Modifications apportées aux Lois du Jeu	8
Conduite et obligations des entraîneurs	9
Renseignements à l’intention des parents	9
2.5 Loi 5 - Arbitre	9
Modifications apportées aux Lois du Jeu	9
Conduite et obligations des entraîneurs	10
Renseignements à l’intention des parents	10
2.6 Loi 6 – Autres arbitres.....	13
Modifications apportées aux Lois du Jeu	13
Conduite et obligations des entraîneurs	13
Renseignements à l’intention des parents	13
2.7 Loi 7 – Durée du match	17
Modifications apportées aux Lois du Jeu	17
Conduite et obligations des entraîneurs	17
Renseignements à l’intention des parents	18
2.8 Loi 8 – Coup d’envoi et reprise du jeu.....	18
Modifications apportées aux Lois du Jeu	18



Conduite et obligations des entraîneurs	18
Renseignements à l'intention des parents	18
2.9 Loi 9 – Ballon en jeu et hors du jeu.....	18
Modifications apportées aux Lois du Jeu	18
Conduite et obligations des entraîneurs	18
Renseignements à l'intention des parents	18
2.10 Loi 10 – Déterminer le résultat d'un match	19
Modifications apportées aux Lois du Jeu	19
Conduite et obligations des entraîneurs	19
Renseignements à l'intention des parents	19
2.11 Loi 11 – Hors-jeu.....	19
Modifications apportées aux Lois du Jeu	19
Conduite et obligations des entraîneurs	19
Renseignements à l'intention des parents	19
2.12 Loi 12 – Fautes et incorrections.....	20
Modifications apportées aux Lois du Jeu	20
Conduite et obligations des entraîneurs	20
Renseignements à l'intention des parents	20
2.13 Loi 13 – Coups francs.....	21
Modifications apportées aux Lois du Jeu	21
Conduite et obligations des entraîneurs	21
Renseignements à l'intention des parents	21
2.14 Loi 14 – Penalty (coup de pied de réparation)	21
Modifications apportées aux Lois du Jeu	21
Conduite et obligations des entraîneurs	21
Renseignements à l'intention des parents	21
2.15 Loi 15 – Rentrée de touche.....	23
Modifications apportées aux Lois du Jeu	23
Conduite et obligations des entraîneurs	23
Renseignements à l'intention des parents	23
2.16 Loi 16 – Coup de pied de but.....	23
Modifications apportées aux Lois du Jeu	23
Conduite et obligations des entraîneurs	24
Renseignements à l'intention des parents	24
2.17 Loi 17 – Corner (coup de pied de coin).....	24
Modifications apportées aux Lois du Jeu	24



Conduite et obligations des entraîneurs	24
Renseignements à l'intention des parents	25
3. Autres directives de conduite à l'intention des entraîneurs et des parents	26
3.1 Conduite et obligations des entraîneurs	26
3.2 Renseignements à l'intention des parents	26
3.3 Gestion des équipes.....	27
3.4 Répartition des joueurs	28
3.5 Déroulement des matchs	28
3.6 Matches reportés	30
3.7 Intempéries.....	31
4. Plaintes et protêts	32
Annexe 1 - Sécurité en cas d'orage / Politique d'intempéries.....	33



1. Mission

Le Club de soccer Lakeshore a pour mission de former et de perfectionner les joueurs et les entraîneurs tant sur le plan de la sportivité que sur le plan technique.



2. Lois du jeu

Vous trouverez ci-après les modifications apportées aux Lois du Jeu de l'IFAB 2022/23. En cas de contradiction avec les Lois du Jeu de l'IFAB, tous les règlements qui figurent dans le présent document prévalent. Pour chacune des Lois modifiées contenues dans le présent document, les trois volets suivants paraîtront : Modifications apportées aux Lois du Jeu ; Conduite et Obligations des entraîneurs et Conduite attendue des parents.

Vous trouverez les Lois du Jeu de l'IFAB à l'adresse suivante : <https://www.theifab.com/fr/laws>

Il y a également une application mobile (disponible sur iOS et Android).

iOS: <https://apps.apple.com/us/app/laws-of-the-game/id1464911972>

Android: https://play.google.com/store/apps/details?id=com.theifab.laws-of-the-game&hl=en_US&gl=US

2.1 Loi 1 – Terrain

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.1.1 Le Club utilise les terrains et les montants (poteaux) de buts mis à sa disposition par les municipalités avoisinantes. Ainsi, la superficie, la taille et l'aménagement des terrains de soccer et des montants de buts sont jugés réglementaires pour nos besoins.
- 2.1.2 Dans le cas des matchs de la ligue maison, les articles et les marquages suivants ne sont pas obligatoire sur les terrains de différentes dimensions :
- Drapeaux de coin (si on utilise des drapeaux de coin, il doit y en avoir un dans chacun des coins ; autrement, il faut retirer tous les drapeaux de coin)
 - Surfaces de coin
 - Surfaces techniques
 - Filets
 - Point central
 - Arc de cercle de réparation
- 2.1.3 Les marquages suivants ne sont pas obligatoires pour les matchs de soccer à 5 ou à 7 de la ligue maison :
- Surfaces de but
 - Cercle central



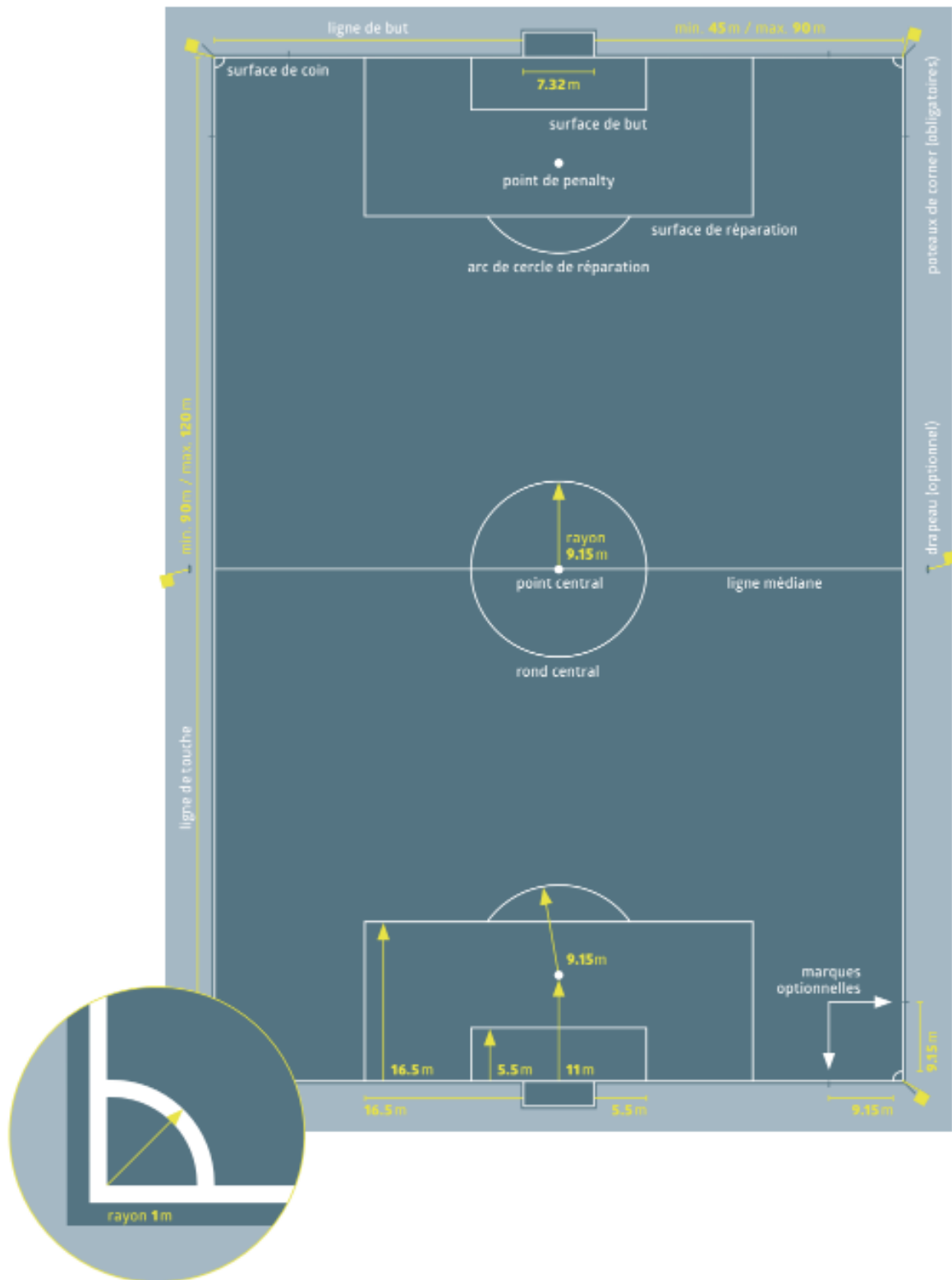
- 2.1.4 Certains terrains et montants de buts servent également au football canadien et au rugby. Au contact de toute partie au-dessus de la barre transversale d'un montant de but de football canadien, un ballon est considéré hors-jeu et un coup de pied de but ou de coin est accordé à l'équipe adverse.
- 2.1.5 Les matchs de soccer à 7 ou à 5 de la ligue maison se jouent sur des terrains plus étroits et plus courts. Ces terrains sont d'une superficie réglementaire d'environ 55 mètres de long par 40 mètres de large et divisés par une ligne médiane et un cercle central d'un rayon de six (6) m tracé au centre du terrain. Une surface de réparation de 10 m par 25 m est tracée devant chaque but. Les buts mesurent environ cinq (5) mètres de long par deux (2) mètres de haut. Le point de réparation, s'il y en a un, se situe à huit (8) mètres du centre du but.
- 2.1.6 Dans le cas des matchs de soccer à 5 de la ligue maison, on peut utiliser des cônes pour réduire la largeur du terrain, mais jamais pour en réduire la longueur.

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.1.7 Les entraîneurs doivent demeurer dans leur surface technique tout au long du match, à moins d'avoir reçu l'autorisation de l'arbitre. Si la surface technique n'est pas marquée sur le terrain, l'entraîneur doit demeurer dans une surface qui ne doit s'étendre, sur les côtés, qu'à 1 m de part et d'autre du banc des joueurs de l'équipe et jusqu'à 1 m de la ligne de touche. Si un entraîneur refuse de rester dans la surface technique, son équipe pourrait perdre par forfait et l'entraîneur pourrait subir d'autres sanctions disciplinaires.
- 2.1.8 S'assurer que les joueurs sont soit assis sur le banc des joueurs ou debout derrière le banc.

Renseignements à l'intention des parents

- 2.1.9 Les spectateurs n'ont pas le droit de se placer sur la même ligne de touche que les joueurs, à moins que des estrades permanentes y aient été installées.
- 2.1.10 Les spectateurs ne peuvent pas s'asseoir derrière la ligne de but.
- 2.1.11 Les spectateurs ne doivent jamais être à moins de 1 mètre de la ligne de touche.
- 2.1.12 L'arbitre a le pouvoir de mettre fin au match dans l'éventualité où un spectateur refuse de se conformer aux articles 2.1.9, 2.1.10, 2.1.11.
- 2.1.13 Vous trouverez une illustration d'un terrain standard de soccer à 11, y compris tous les marquages, à la page suivante :





2.2 Loi 2 – Ballon

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.2.1 On utilise des ballons de différents calibres selon les différents niveaux. Dans le tableau ci-dessous, on précise le calibre de ballon à utiliser pour différentes catégories d'âge. Lorsque des catégories d'âge sont combinées, il faut utiliser le ballon de calibre supérieur.

Division	Calibre
U05, U06, U07	3
U08, U09, U10, U11, U12, U13	4
U14, U15, U16, U18, U21, O35, O45	5

S'il n'y a pas de bons ballons de calibre 3, on peut utiliser des ballons de calibre 4.

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.2.2 L'équipe identifiée comme l'équipe receveuse sur l'horaire des matchs doit fournir un ballon gonflé selon les règles à chacun des matchs. Si l'équipe receveuse ne peut pas fournir les bons ballons, l'équipe visiteuse doit fournir deux (2) ballons bien gonflés.
- 2.2.3 Dans les divisions de U06 à U21, le Club remet à chaque équipe deux (2) ballons au début de la saison. À la fin de la saison, les entraîneurs gardent les ballons.
- 2.2.4 Les entraîneurs devraient prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de ne pas perdre les ballons et de garder au moins un des ballons en assez bon état pour les matchs. Les ballons défectueux doivent être retournés au Club pour qu'on les remplace.

Renseignements à l'intention des parents

- 2.2.5 Dans les divisions U04 et U05, le Club fournit un ballon à chacun des joueurs.



2.3 Loi 3 - Joueurs

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.3.1 Si une équipe n'a pas le nombre minimum de joueurs, l'équipe adverse peut demander à certains de ses joueurs de changer d'équipe pour le match en question. Il faut indiquer les changements d'alignement sur la feuille de match.
- 2.3.2 Les matchs de la division U08 sont disputés par deux équipes de six (6) joueurs chacune; ce sont des matchs à 6, **sauf les matchs ayant lieu à Rockhill que seront disputés par deux équipes de cinq (5) joueurs (matchs à 5)**. Il faut un minimum de 4 joueurs pour tenir un match à 6 ou à 5. Le maximum de joueurs autorisé lorsqu'il y a utilisation de joueurs réserves est de douze (12).
- 2.3.3 Les matchs des divisions U09 et U10 sont disputés par deux équipes de sept (7) joueurs chacune; ce sont des matchs à 7. Il faut un minimum de 5 joueurs pour tenir un match à 7. Le maximum de joueurs autorisé lorsqu'il y a utilisation de joueurs réserves est de douze (12).
- 2.3.4 Les matchs des divisions U11 et U12 sont disputés par deux équipes de neuf (9) joueurs chacune; ce sont des matchs à 9. Il faut un minimum de 6 joueurs pour tenir un match à 9. Le maximum de joueurs autorisé lorsqu'il y a utilisation de joueurs réserves est de douze (16).
- 2.3.5 Les matchs des divisions U13 à U21 sont disputés par deux équipes de neuf (9) joueurs chacune ; ce sont des matchs à 9. Il faut un minimum de 7 joueurs pour tenir un match à 9. Le maximum de joueurs autorisé lorsqu'il y a utilisation de joueurs réserves est de douze (16).
- 2.3.6 Les matchs des divisions O35 et O45 sont disputés par deux équipes de sept (7) joueurs chacune; ce sont des matchs à 7. Il faut un minimum de 5 joueurs pour tenir un match à 7. Le maximum de joueurs autorisé lorsqu'il y a utilisation de joueurs réserves est de dix (10).**
- 2.3.7 Dans les divisions O35 et O45, les joueurs réserves sont interdits de jouer pour une équipe que n'est pas la leur plus que cinq (5) fois.**
- 2.3.8 Les remplacements sont permis pour les deux équipes aux conditions suivantes :
- En cas de blessure (seulement le joueur blessé) ;
 - Immédiatement suivant un but marqué ;
 - Lorsqu'un coup de pied de but est accordé ;
 - À la mi-temps ;
 - Aux rentrées de touche ;
 - Lorsqu'un joueur reçoit un carton jaune et que l'entraîneur demande de le remplacer.
- 2.3.9 Pour les matchs des divisions M-035 et M-045, les remplacements s'effectuent « à la volée » pendant le match à condition que le remplaçant franchit le terrain à une distance d'un maximum d'un (1) mètre de sa zone technique, et n'entre pas dans le terrain avant que le**



joueur remplacé a quitté le terrain de jeu. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, le joueur remplaçant risque d'être averti (carton jaune).

- 2.3.10 Il n'y a pas de limite quant au nombre de remplaçants ou au nombre de remplacements pendant un match.
- 2.3.11 Compte tenu des nombreuses occasions de remplacer les joueurs ainsi que du fait que la durée du match ne sera pas prolongée, l'arbitre pourrait refuser de permettre à une équipe de faire des remplacements si, de l'avis de l'arbitre, il s'agit d'une tactique qui fait perdre du temps. Une telle situation pourrait se produire pendant les deux (2) dernières minutes du match.
- 2.3.12 Tous les joueurs de division U21 doivent présenter leur passeport de joueur. Si un joueur n'est pas en mesure de le faire, il ne pourra pas prendre part au match.

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.3.13 Il incombe aux entraîneurs de fournir l'arbitre avec une feuille de match imprimée pour leur propre équipe avant le match. Sans feuille de match l'équipe devra déclarer forfait. Une période de grâce de 10 minutes est accordée pour toutes les catégories sauf U21, qui aura une période de grâce de 15 minutes.
- 2.3.14 Un entraîneur ou gérant doit posséder un passeport d'entraîneur (ou de gérant) valide s'il souhaite franchir la surface technique. Celui-ci doit produire une preuve de son passeport d'entraîneur (ou de gérant) par le logiciel SpordlePlay avant le début du match. Les passeports en format papier ne seront plus acceptés.
- 2.3.15 Une équipe réserve permet, au besoin, de pallier le manque de joueurs d'une équipe sur le terrain pour lui permettre de remplir son engagement à prendre part à chacun des matchs de la saison. S'il ne faut pas hésiter à tirer parti de ce système, il faut toutefois éviter d'en abuser.
- 2.3.16 Sauf dans le cas des U04 et des U05, chaque équipe se voit allouée une équipe réserve issue de la division/catégorie d'âge immédiatement inférieure. L'équipe réserve permet d'emprunter des joueurs lorsqu'une équipe ne dispose pas d'un nombre suffisant de joueurs pour certains matchs (haute saison des vacances, etc.).
- 2.3.17 Il est seulement autorisé de faire jouer des joueurs de la Ligue Maison du CS Lakeshore d'une (1) catégorie d'âge inférieure (c.-à-d. qu'une équipe U-14 peut solliciter des joueurs de la division U-12 seulement).
- 2.3.18 Bien que tout soit fait pour éviter que les matchs des équipes premières et réserves aient lieu simultanément, les joueurs réserves doivent toujours accorder la priorité aux matchs de leur équipe d'origine lorsque c'est le cas. L'équipe première sera alors en droit de solliciter un joueur d'une autre équipe, pourvu qu'il appartienne à la même division que son équipe réserve habituelle.
- 2.3.19 Il est recommandé aux entraîneurs des équipes premières de faire connaissance avec l'entraîneur et les joueurs de leurs équipes réserves respectives. Les parties amicales ou pratiques en commun sont un bon moyen d'y parvenir. Il vaut cependant mieux prévoir ces activités d'avance et entrer en contact avec l'entraîneur de l'équipe réserve dès le début de la saison.



2.3.20 Voici la marche à suivre pour l'emprunt de joueurs réserves :

- a) L'entraîneur de l'équipe première communique avec celui de l'équipe réserve pour lui demander s'il est possible d'emprunter un ou plusieurs joueurs de son équipe ;
- b) L'entraîneur de l'équipe réserve suggère des noms et communique les numéros de téléphone des joueurs à l'entraîneur de l'équipe première ;
- c) L'entraîneur de l'équipe réserve communique avec ses joueurs pour les aviser de la demande ;
- d) L'entraîneur de l'équipe première communique avec les joueurs réserves pour confirmer s'ils acceptent de jouer temporairement pour son équipe.

2.3.21 Lorsque la participation d'un joueur est sollicitée, l'éthique veut que les deux entraîneurs, soit celui de l'équipe première et celui de l'équipe réserve, communiquent personnellement avec les parents pour les informer des heures, dates et lieux des matchs.

2.3.22 Il est interdit de faire appel à des joueurs réserves pour renforcer le jeu d'une équipe dont le nombre de joueurs est déjà suffisant. Par exemple, si 15 joueurs sont disponibles pour un match à 11, il serait interdit d'emprunter un joueur réserve pour disposer de 16 joueurs ou plus.

2.3.23 L'entraîneur de l'équipe réserve doit chercher à donner la chance à différents joueurs de jouer au sein de l'équipe première. Idéalement, il peut opter pour un système de rotation permettant d'alterner les joueurs appelés à jouer comme réservistes tout au long de la saison.

2.3.24 Il importe d'accorder le même temps de jeu aux joueurs réserve que les joueurs de l'équipe première.

2.3.25 Dans certaines divisions, il arrive qu'une équipe dispose de deux équipes réserves alors que dans d'autres, une équipe réserve doit être partagée à plusieurs. Parfois, la couleur des maillots de l'équipe réserve diffèrent de ceux de l'équipe première.

Renseignements à l'intention des parents

2.3.26 Aucun

2.4 Loi 4 – Équipement des joueurs

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.4.1 Un joueur qui a des allergies a le droit de porter un bracelet d'alerte médical à la condition que celui-ci soit solidement fixé au poignet à l'aide d'un matériel jugé sécuritaire par l'arbitre.
- 2.4.2 Par temps froid, les joueurs peuvent porter un pantalon convenable sous leur short ou des manches longues de n'importe quelle couleur sous leur maillot. La chemise à manches longues ne peut pas avoir de capuchon.



Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.4.3 Les entraîneurs doivent veiller à ce que leur gardien de but porte un maillot qui le distingue des autres joueurs et de l'arbitre.

Renseignements à l'intention des parents

- 2.4.4 Tous les joueurs des divisions U-04-U-21 inscrits pendant la période normale d'inscription ont droit à une tenue aux couleurs de leur équipe (maillot, short et chaussettes).
- 2.4.5 La tenue de base obligatoire consiste en un maillot, un short, des chaussettes, des protège-tibias (qu'il faut porter sous les chaussettes) et des chaussures à crampons. Les genouillères (protège-genoux) sont facultatives. Selon leurs préférences, les gardiens de but ont le droit au port d'un survêtement ou d'un pantalon en molleton, de gants, de genouillères et de coudières (protège-coudes).
- 2.4.6 Un joueur ne peut porter quoi que ce soit (bagues, montre, autres bijoux, lunettes, équipements protecteurs ou plâtres, chaussures à crampons métalliques ou pointus, etc.) qui, de l'avis de l'arbitre, pourrait causer des blessures au joueur lui-même ou à d'autres joueurs.
- 2.4.7 Les crampons sur les chaussures peuvent être faits de caoutchouc ou de plastique, mais ils ne peuvent pas être pointus ni poser un danger.

2.5 Loi 5 - Arbitre

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.5.1 Dans le cas des matchs à 7 ou à 5, il pourrait n'y avoir qu'un seul arbitre. Le cas échéant, il devra s'acquitter d'autres responsabilités qui relèvent habituellement des arbitres assistants.
- 2.5.2 Dans l'éventualité où le ballon touche une installation permanente sur le terrain qui n'est pas mentionnée dans la Loi 1 (ex : une branche d'arbre), l'arbitre doit interrompre le jeu et le reprendre par une balle à terre.
- 2.5.3 En plus de l'arbitre, un représentant du secteur de l'arbitrage du CS Lakeshore peut également être présent et a le pouvoir de mettre fin au match ainsi que d'expulser un officiel d'équipe tel qu'indiqué dans les Lois du Jeu de l'IFAB.
- 2.5.4 En cas de chaleur accablante, l'arbitre a le devoir d'appliquer les recommandations suivantes. La réduction de la durée des demies lui sera communiquée par le club avant le match.

Température ressentie	Mesures à prendre
Moins de 30°C	Aucune
Entre 30°C et 39°C	Deux pauses d'hydratation (une par demie)
Plus de 40°C	1- Réduction de la durée des demies de 10% 2- Quatre pauses d'hydratation (deux par demie)



- 2.5.8 En cas d'orages et d'intempéries, l'arbitre a le devoir de suivre les recommandations énoncées à l'Annexe 1 du présent document.

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.5.9 L'arbitre doit signaler toute exclusion d'un joueur ou d'un entraîneur sous forme de rapport écrit et détaillé à soumettre à la Directrice à l'arbitrage et à la Coordonnatrice à l'arbitrage dans les 24h suivant le match.
- 2.5.10 Tous les rapports disciplinaires seront étudiés par le Comité de discipline qui déterminera la sanction appropriée.

Renseignements à l'intention des parents

- 2.5.11 Un match se dispute sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour assurer l'application des Lois du Jeu.
- 2.5.12 L'arbitre peut ne pas accorder de coup franc lorsqu'il croit qu'un arrêt de jeu pourrait avantager l'équipe qui a commis l'infraction. Il pourra procéder à l'avertissement ou à l'exclusion du joueur dès l'interruption suivante si la faute le justifie.
- 2.5.13 Vous trouverez une illustration des signaux de l'arbitre aux deux pages suivantes :



Coup franc **indirect**



Coup franc **direct**



Carton **jaune** ou **rouge**



Penalty



Avantage (1)



Avantage (2)



Corner



Coup de pied de but



2.6 Loi 6 – Autres arbitres

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.6.1 Dans le cas des matchs à 11 ou à 9, il peut arriver qu'on choisisse un ou deux arbitres assistants parmi les parents ou les entraîneurs si les arbitres ne se présentent pas comme prévu. Il est à noter que ces bénévoles sont retenus pour soutenir le travail de l'arbitre et signaler les sorties de ballon par terre ou en l'air. Ils indiquent à l'arbitre à qui revient le ballon uniquement sur demande et doivent se retenir en tout temps de signaler les infractions et les hors-jeux.
- 2.6.2 Dans le cas des matchs à 7 ou à 5, il est acceptable de ne pas avoir d'arbitres assistants.

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.6.1 Dans le cas des matchs à 11 ou à 9, il peut arriver qu'on choisisse un ou deux arbitres assistants parmi les parents ou les entraîneurs si les arbitres ne se présentent pas comme prévu. Il est à noter que ces bénévoles sont retenus pour soutenir le travail de l'arbitre et signaler les sorties de ballon par terre ou en l'air. Ils indiquent à l'arbitre à qui revient le ballon uniquement sur demande et doivent se retenir en tout temps de signaler les infractions et les hors-jeux.

Renseignements à l'intention des parents

- 2.6.7 Étant donné que les arbitres assistants se déplacent d'un bout à l'autre du terrain, les parents et les spectateurs devraient s'assurer de rester à au moins 1 mètre de la ligne de touche afin de ne pas bloquer le passage à l'arbitre assistant.
- 2.6.8 L'arbitre assistant soutient le travail de l'arbitre. Toute instruction donnée par l'arbitre assistant devrait être respectée au même titre que toute instruction donnée par l'arbitre.
- 2.6.9 Vous trouverez une illustration des signaux de l'arbitre aux trois pages suivantes :



Remplacement



Coup franc pour l'équipe en attaque



Coup franc pour l'équipe en défense



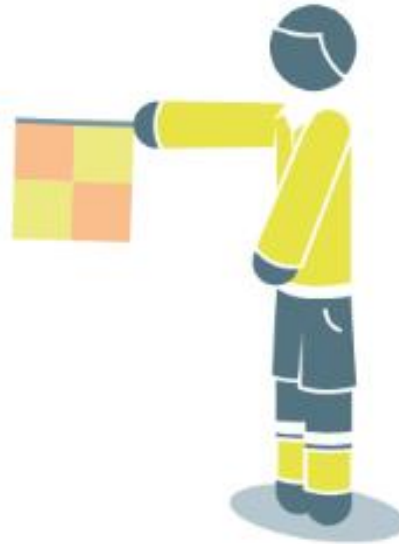
Rentrée de touche **pour**
l'équipe en **attaque**



Rentrée de touche **pour**
l'équipe en **défense**



Corner



Coup de pied **de but**



Hors-jeu



Hors-jeu de ce côté du terrain



Hors-jeu au centre du terrain



Hors-jeu à l'opposé du terrain



2.7 Loi 7 – Durée du match

Modifications apportées aux Lois du Jeu

2.7.1 La durée des matchs se calcule comme suit :

	Réchauffement	1 ^{re} période	Mi-temps	2 ^e période
U05 à U08	15	20	5	20
U09, U10	15	25	5	25
U11 à U14	15	30	5	30
U15, U16	15	35	5	35
U21	15	45	5	45
O35, O45	15	35	5	35

L'heure fixée pour le match doit coïncider avec le début de la première période.

2.7.2 L'arbitre est celui qui chronomètre le match, s'assurant que les deux périodes sont d'une durée égale. Dans le cas des matchs de saison régulière de la ligue maison, l'arbitre ne prolongera pas la durée du match pour reprendre le temps d'une interruption pour blessure, pause d'eau ou tout retard.

2.7.3 Si le match doit se faire abandonner, quelle que soit la raison, la durée minimale s'agira de 50% du temps complet pour rendre le match valide.

Conduite et obligations des entraîneurs

2.7.3 Les entraîneurs doivent savoir que, même si « faire perdre du temps » est une tactique qui fait partie du jeu, compte tenu des limites de temps et des objectifs du Club de soccer Lakeshore,



l'arbitre pourrait refuser à une équipe de faire des remplacements pendant les deux dernières minutes du match.

Renseignements à l'intention des parents

- 2.7.4 Les joueurs devraient arriver 15 minutes avant le début du match pour le réchauffement et la vérification de l'équipement.

2.8 Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.8.1 Aucune

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.8.2 Aucune.

Renseignements à l'intention des parents

- 2.8.3 Pour qu'un match puisse débuter par un coup d'envoi ou coup franc, le ballon doit clairement bouger. Il est possible de marquer un but directement sur coup d'envoi.
- 2.8.4 Si, lorsque le ballon est en encore jeu, l'arbitre doit momentanément interrompre le jeu pour une quelconque raison autre qu'un but marqué, une pénalité ou un hors-jeu, il laisse le ballon à terre à l'endroit où celui-ci se trouvait au moment de l'interruption du jeu à moins que le jeu ait été arrêté à l'intérieur de la surface de but auquel cas l'arbitre laissera le ballon au gardien de but. Le jeu peut reprendre dès que le ballon touche le sol.

2.9 Loi 9 – Ballon en jeu et hors du jeu

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.9.1 Aucune

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.9.2 Aucune

Renseignements à l'intention des parents

- 2.9.3 Le ballon est hors du jeu quand il a entièrement franchi une ligne de but ou une ligne de touche, que ce soit à terre ou en l'air ; le jeu est arrêté par l'arbitre.



2.10 Loi 10 – Déterminer le résultat d'un match

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.10.1 Conformément aux règlements des compétitions, aucun gagnant n'est déclaré dans les matchs de saison régulière de la ligue maison. Les éliminatoires pour les catégories U14 et plus nécessitent une équipe gagnante. Les matchs éliminatoires qui finissent en égalité iront directement aux tirs au but, sauf le final que, dans le cas d'une égalité finira avec une prolongation de deux périodes de 5 minutes qui se jouera dans sa totalité, et si le pointage est toujours égal ira ensuite aux tirs au but.
- 2.10.2 Pour U08 à U12 : Après qu'un différentiel de buts de 5 points soit atteint, l'équipe désavantagée pourra ajouter un joueur additionnel sur le terrain de jeu (i.e., 8v7). Si après avoir ajouté un joueur additionnel sur le terrain, l'équipe désavantagée égalise le pointage (ex., 5-5), elle doit enlever le joueur additionnel pour un nombre de joueurs égale sur le terrain (i.e., 7v7) chez les deux équipes.

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.10.3 Aucune

Renseignements à l'intention des parents

- 2.10.4 Un but est marqué quand le ballon a entièrement franchi la ligne de but entre les poteaux et sous la barre transversale, sous réserve qu'aucune infraction aux Lois du Jeu n'ait été préalablement commise par l'équipe ayant marqué le but.

2.11 Loi 11 – Hors-jeu

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.11.1 Les hors-jeux ne sont pas sanctionnés dans les matchs à 5 ou à 7. Les arbitres peuvent toutefois choisir de pénaliser une équipe qui tire avantage de manière évidente et intentionnelle de positions hors-jeu au cours d'un match. Le recours continu à cette tactique est qualifié de comportement antisportif et entraînera un avertissement de l'arbitre.

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.11.2 Bien qu'une situation puisse avoir l'air d'un hors-jeu, c'est à l'arbitre et aux arbitres assistants de déterminer s'il s'agit d'un hors-jeu étant donné qu'ils sont les seuls à pouvoir bien se positionner pour déterminer si la situation est un hors-jeu.

Renseignements à l'intention des parents

- 2.11.3 Aucun.



2.12 Loi 12 – Fautes et incorrections

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.12.1 Pour les catégories U8 et U10 : Après avoir contrôlé le ballon avec les mains, les gardiens sont interdits de dégager le ballon en utilisant un “botté” conventionnel (volée ou demi volée). À la place d’un botté, ils peuvent lancer le ballon ou le rouler (ou le placer) au sol pour effectuer un coup de pied. Si le gardien choisit de rouler le ballon au sol pour effectuer un coup de pied, le ballon ne peut pas être contesté par un adversaire lorsqu’il est à l’intérieur de la surface de réparation. Si ces conditions ne sont pas respectées, le jeu sera repris par un ballon à terre pour le gardien dans sa surface de réparation.
- 2.12.2 Pour les catégories O35 et O45 : Les tackles glissés sont strictement interdits et mèneront à un avertissement (carton jaune) directe. À noter, glisser sur le sol quand aucun joueur n’est près n’équivaut pas à un tackle glissé.
- 2.12.3 Pour les catégories O35 et O45 : L’arbitre peut exiger à un joueur qui ne se comporte pas de façon appropriée pour le match (par rapport à son attitude ou à son niveau d’agressivité) de quitter le jeu temporairement pendant dix (10) minutes (« période de réflexion »).
- L’ajout d’une « période de réflexion » a comme but d’assurer un environnement positif pour tous en répondant aux conflits proactivement car ceux-ci, si pas bien gérés ont tendance de mener aux sanctions et d’impacter négativement l’expérience du match pour les autres.

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.12.4 Article 2.12.1 suit les nouvelles directives de Soccer Québec qui visent à améliorer le développement stratégique des joueurs. Veuillez servir de ce changement pour encourager vos joueurs à pratiquer leur jeu de passe.
- 2.12.5 Veuillez noter que les recommandations de Soccer Québec ne mentionnent pas la « protection » du ballon lorsqu’il est dans la surface de réparation. Cet ajout est unique aux règlements de la Ligue maison du CS Lakeshore pour permettre le temps au gardien de faire la meilleur pour créer un bon jeu de passe sans pression.
- 2.12.6 L’article 2.12.1 respecte les Lois du Jeu de l’IFAB, notamment la loi qui empêche le gardien de contrôler le ballon avec ses mains pour plus de 6 secondes.
- 2.12.7 Pour consulter le document original de Soccer Québec, veuillez voir : <https://www.publicationsports.com/ressources/files/1535/M-DEV22-01 - Cadre de competiton U9-U10.pdf?t=1648653774>

Renseignements à l’intention des parents

- 2.12.8 Si une faute de main où le joueur touche au ballon avec ses mains doit être considérée comme une faute délibérée par l’arbitre, le ballon qui touche accidentellement les mains d’un joueur



qui les tient de chaque côté du corps ou qui est arrêté avec les mains par une joueuse qui cherche à protéger sa poitrine ne saurait être considéré comme une faute commise.

2.13 Loi 13 – Coups francs

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.13.1 Dans le cas des matchs à 5 ou à 7, la surface de but et la surface de réparation sont identiques.
- 2.13.2 Dans le cas des matchs à 5 ou à 7, lors d'un coup franc, tous les joueurs de l'équipe adverse doivent se tenir à au moins 5,15 m du ballon et à l'extérieur de la surface de réparation lorsque le botté est exécuté dans la surface de réparation de l'exécutant. Si le coup franc est botté à moins de 5,15 mètres de la ligne de but de l'équipe qui défend, les joueurs peuvent se tenir le long de cette ligne et à l'intérieur des montants (poteaux) de but pour défendre le coup franc.

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.13.3 Lors d'un coup franc indirect, un but ne peut être marqué que si le ballon entre dans le but après avoir touché un autre joueur. L'arbitre signale le coup franc indirect en levant le bras au-dessus de la tête. Il maintient son bras dans cette position pendant l'exécution du coup franc et jusqu'à ce que le ballon touche un autre joueur ou ne soit plus en jeu.

Renseignements à l'intention des parents

- 2.13.4 Aucun

2.14 Loi 14 – Penalty (coup de pied de réparation)

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.14.1 Dans le cas des matchs à 5 ou à 7, tous les joueurs autres que le gardien de but et l'exécutant doivent se trouver hors de la surface de réparation et à au moins 5,15 mètres du ballon. Tous les autres règlements du soccer à 11 s'appliquent.
- 2.14.2 Dans le cas des matchs à 9, référez-vous aux Lois du jeu de l'IFAB.

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.14.3 Aucune

Renseignements à l'intention des parents

- 2.14.4 Le tableau ci-dessous décrit le résultat du penalty :



Résultat du penalty

	But	Pas but
Empiètement d'un joueur en attaque	À retirer	Coup franc indirect
Empiètement d'un joueur en défense	But	À retirer
<u>Empiètement d'un joueur en défense et d'un joueur en attaque</u>	<u>À retirer</u>	<u>À retirer</u>
Infraction du gardien de but	But	<u>Pas arrêté : pas à retirer (sauf si le tireur a été perturbé)</u> <u>Arrêté : penalty à retirer + mise en garde pour le gardien ; avertissement en cas de récidive(s)</u>
<u>Infractions simultanées du gardien de but et du tireur</u>	<u>Coup franc indirect + avertissement pour le tireur</u>	<u>Coup franc indirect + avertissement pour le tireur</u>
Ballon botté vers l'arrière	Coup franc indirect	Coup franc indirect
Feinte « illégale »	Coup franc indirect + avertissement pour le tireur	Coup franc indirect + avertissement pour le tireur
Mauvais tireur	Coup franc indirect + avertissement pour le mauvais tireur	Coup franc indirect + avertissement pour le mauvais tireur



2.15 Loi 15 – Rentrée de touche

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.15.1 Pour les catégories U8 et U10: La rentrée de touche sera remplacée par une rentrée au pied ou en dribblant directement. Le ballon doit être placé sur ou directement derrière (maximum 1 pd) la ligne de touche et doit être immobile avant qu'il peut être joué. Les adversaires doivent se trouver à une distance d'au moins 6 m du ballon. Le ballon est en jeu lorsqu'il est botté ou dribblé et a clairement bougé.

Conduite et obligations des entraîneurs

- 2.15.2 Article 2.15.1 suit les nouvelles directives de Soccer Québec qui visent à améliorer le développement stratégique des joueurs. Veuillez servir de ce changement pour encourager vos joueurs à pratiquer leur jeu de passe.
- 2.15.3 Pour consulter le document original de Soccer Québec, veuillez voir: <https://www.publicationsports.com/ressources/files/1535/M-DEV22-01 - Cadre de competiton U9-U10.pdf?t=1648653774>

Renseignements à l'intention des parents

- 2.15.4 Lorsque le ballon franchit entièrement la ligne de touche au sol ou en l'air, une rentrée de touche est accordée à l'équipe adverse du joueur ayant touché le ballon en dernier. Au moment de la rentrée de touche, l'exécutant doit faire face au terrain de jeu, avoir, au moins partiellement, les deux pieds soient sur la ligne de touche, soit à l'extérieur du terrain. L'exécutant doit tenir le ballon avec ses deux mains, lancer le ballon depuis la nuque et par-dessus la tête. Le ballon est en jeu dès l'instant où il pénètre sur le terrain. L'exécutant ne doit pas retoucher le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur. Il n'est pas possible de marquer un but directement sur une rentrée de touche.
- 2.15.5 Si, pendant la rentrée en touche, un des adversaires danse ou gesticule dans le but de distraire ou de gêner l'exécutant, l'arbitre qualifiera de geste de comportement antisportif et donnera un avertissement.

2.16 Loi 16 – Coup de pied de but

Modifications apportées aux Lois du Jeu

- 2.16.1 Pour les catégories U8 à U12, la ligne de retraite s'applique à tous les coups de pied de but. Lors d'un coup de pied de but, le tireur a le choix d'effectuer le coup de pied de but immédiatement ou de demander l'application de la ligne de retraite. Si celui-ci demande l'application de la ligne de retraite, l'arbitre signalera aux joueurs de l'équipe adverse à se placer derrière la ligne de retraite le plus rapidement possible. Lorsque les joueurs de l'équipe adverse se sont reculés derrière la ligne de retraite, l'arbitre signalera la prise du coup de pied de but. Les joueurs qui ne se rendent pas immédiatement derrière la ligne de retraite après que l'arbitre a signalé un coup de pied de but recevront un avertissement pour avoir retardé la reprise du jeu. Les joueurs de l'équipe adverse ne peuvent franchir la ligne de retraite jusqu'à ce que le ballon soit mis en jeu. Le joueur qui exécute le coup de pied de but n'est pas



obligé d'attendre que les joueurs de l'équipe adverse soient placés derrière la ligne de retraite pour mettre le ballon en jeu.

2.16.2 Si on veut que la ligne de retraite soit appliquée, le tireur et seulement le tireur peut demander pour son application. Autrement dit, des demandes de l'application de la ligne de retraite par un entraîneur, un substitut, ou un autre joueur seront ignorées.

2.16.3 Pour les catégories U8 à U10: Les lignes de retraite sont placées à 5 m de la ligne médiane, indiquées par une ligne ou par des cônes placés 1 m à l'extérieur du terrain.

2.16.4 Pour la catégorie U12: Les lignes de retraite sont placées à 10 m de la ligne médiane, indiquées par une ligne ou par des cônes placés 1 m à l'extérieur du terrain.

2.16.5 Si aucun entraîneur à des cônes pour indiquer la ligne de retraite, l'extérieur du cercle central sera utilisé comme estimation de la ligne de retraite, si possible. Si aucun entraîneur a des cônes et le terrain n'a pas de cercle central, la ligne médiane agira comme ligne de retraite.

2.16.6 Pour les jeux à 5 et à 7, la surface de but et la surface de réparation sont identiques. Le coup de pied de but peut alors s'effectuer n'importe où dans la surface de réparation.

Conduite et obligations des entraîneurs

2.16.3 Aucune

Renseignements à l'intention des parents

2.16.4 Si un ballon touché en dernier par un joueur de l'équipe qui attaque franchit entièrement la ligne de but, que ce soit à terre ou en l'air, sans qu'un but n'ait été marqué, il est botté d'un point quelconque de la surface de but par un joueur de l'équipe qui défendait. L'exécutant ne doit pas retoucher le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur. Un but peut être marqué directement sur coup de pied de but. Les joueurs de l'équipe adverse doivent se tenir hors de la surface de réparation et à distance de 9,15 m du ballon jusqu'à exécution du botté hors de la surface.

2.17 Loi 17 – Corner (coup de pied de coin)

Modifications apportées aux Lois du Jeu

2.17.1 Dans le cas des matchs à 7 ou à 5, les joueurs de l'équipe adverse doivent se tenir à 5,15 mètres de l'arc de cercle de coin jusqu'à que le ballon soit en jeu.

2.17.2 Pour les catégories U8 et U10, le corner peut également s'effectuer en dribblant le ballon directement.

Conduite et obligations des entraîneurs

2.17.2 Étant donné que les drapeaux de coin ne sont pas obligatoires pour les matchs de la ligue maison, certains joueurs pourraient trouver utiles de plier les drapeaux ou de les retirer s'il y



en a. Les entraîneurs doivent savoir qu'un tel geste est interdit. S'il y a un drapeau de coin, les joueurs doivent placer le ballon n'importe où dans la surface de coin où le drapeau ne les empêche pas de botter le ballon.

Renseignements à l'intention des parents

2.17.3 Aucun



3. Autres directives de conduite à l'intention des entraîneurs et des parents

3.1 Conduite et obligations des entraîneurs

- 3.1.1 Il incombe aux entraîneurs de ne jamais perdre de vue la mission précitée du Club. Si une bonne dose d'enthousiasme est souhaitable et appréciée de la part des entraîneurs, la compétitivité à outrance ne doit en aucun cas être encouragée.
- 3.1.2 Les entraîneurs se voient confier la formation, la discipline et la sécurité de leurs joueurs et de leurs parents.
- 3.1.3 Il incombe aux entraîneurs d'avoir un passeport d'entraîneur valide pour accéder à la zone technique (i.e., se placer derrière le banc), et de présenter l'arbitre avec une preuve de ceci avant chaque match lors de la vérification. Une preuve d'un passeport d'entraîneur valide peut être présentée de deux manières:
- Avoir son nom imprimé sur la feuille de match ET montrer à l'arbitre une pièce d'identité avec photo ou son passeport d'entraîneur sans autocollant.
 - Avoir l'autocollant 2022 au verso de son passeport d'entraîneur en copie papier. Dans ce cas, son nom peut être imprimé ou manuscrit sur la feuille de match.
- 3.1.4 Lorsqu'il est impossible pour l'entraîneur de se présenter aux parties ou aux pratiques, il lui incombe de se faire remplacer par un substitut responsable qui détient un passeport d'entraîneur valide.
- 3.1.5 Comme l'entraîneur sert de modèle aux joueurs, son rôle doit invariablement l'amener à inculquer l'esprit sportif au sein de son équipe. Aucune confrontation verbale avec des arbitres, entraîneurs, joueurs, parents ou spectateurs, ni pression induite sur des joueurs ou des arbitres, ne sauraient être tolérées de la part des entraîneurs.
- 3.1.6 Les entraîneurs sont tenus de faire tout en leur pouvoir pour assurer un temps de jeu équitable pour tous. À moins de circonstances exceptionnelles, chaque joueur doit normalement se trouver sur le terrain pour au moins 50 % de la durée du match.

3.2 Renseignements à l'intention des parents

- 3.2.1 Il incombe aux parents de retenir la mission du Club précisée au premier article. Si une bonne dose d'enthousiasme est souhaitable et appréciée de la part des parents et des spectateurs, la compétitivité à outrance ne doit en aucun cas être encouragée.
- 3.2.2 Comme les parents servent de modèles aux jeunes, ils doivent se faire un devoir d'encourager l'esprit sportif.
- 3.2.3 Les parents doivent veiller à la ponctualité de leur enfant aux pratiques et aux parties. Règle générale, il est recommandé d'arriver dix minutes avant l'heure.
- 3.2.4 Les parents sont tenus de signaler toute absence d'un enfant aux pratiques ou aux parties à l'entraîneur ou au gérant d'équipe.



- 3.2.5 Veuillez à ce que votre enfant porte la tenue réglementaire aux matchs (avec un short noir).
- 3.2.6 Il est à retenir que les entraîneurs sont des bénévoles qui acceptent de s'investir et de donner de leur temps pour permettre aux jeunes de s'adonner au soccer.
- 3.2.7 Les parents doivent également ne jamais perdre de vue que les arbitres font de leur mieux à chaque partie. Chargés de personnifier la justice, l'intégrité et la sportivité, leurs décisions ne sont en aucun cas contestables.

3.3 Gestion des équipes

- 3.3.1 Une série de cliniques est offerte avant et durant la saison par des entraîneurs de la ligue maison secondés de parents. Fortement recommandées, ces cliniques abordent divers sujets d'intérêt, notamment les règles et les tactiques du soccer, le perfectionnement des joueurs et des gardiens de but, la gestion d'équipe, l'esprit d'équipe, etc. De plus, des cliniques de formation officielles de niveau avancé sont régulièrement offertes aux entraîneurs mais il est à noter que des frais sont généralement exigibles pour celles-ci. Pour plus de renseignements sur la formation et des aspects techniques relevant du rôle d'entraîneur, nous vous invitons à communiquer avec le directeur technique du Club.
- 3.3.2 L'horaire des pratiques est distribué en début de saison. Les terrains de pratique sont mis à la disposition de l'ensemble des entraîneurs au même moment. Les réservations sont ainsi accordées sur une base de « premier arrivé, premier servi ». Nous ne pouvons garantir que les terrains dont l'emplacement convient le mieux aux joueurs puissent nécessairement être retenus par leur entraîneur.
- 3.3.3 Les entraîneurs, les joueurs et les parents sont priés de retenir que les heures de pratique et les terrains alloués sont toujours sujets à modification plus tard dans la saison pour des fins d'entretien ou de remise en condition des terrains ou encore la tenue d'événements spéciaux organisés par le Club, la collectivité ou autres. Les entraîneurs seront avisés de tout changement à l'horaire dans les plus brefs délais.
- 3.3.4 Les entraîneurs doivent encourager l'esprit d'équipe et la responsabilisation au sein de leurs équipes respectives. Il importe d'insister auprès des jeunes sur l'importance de se présenter aux pratiques et d'informer l'entraîneur ou le gérant d'équipe de toute absence prévue. En sachant d'avance qu'un joueur sera absent, l'entraîneur ou le gérant d'équipe pourra solliciter la participation d'un joueur de l'équipe réserve au besoin. Il est par ailleurs recommandé de préparer un calendrier de vacances en début de saison pour connaître les disponibilités de chacun. Aucune sanction (plus de temps passé sur le banc, etc.) ne peut être imposée en raison d'absences aux matchs ou aux pratiques.
- 3.3.5 Le Club évite généralement de faire coïncider ses activités avec celles d'autres sports, mais cela n'est pas toujours facile. Lorsqu'un conflit d'horaire survient, il convient d'observer les priorités suivantes :
 - a) Les matchs ont préséance sur les pratiques ;
 - b) Les matchs de la ligue ont préséance sur les matchs hors concours.
- 3.3.6 Les équipes jouent 12 parties chacune, suivies des éliminatoires pour U14 et plus.



- 3.3.7 Des feuilles de match en format téléchargeable ainsi que les derniers ajouts et retraits sont disponibles sur le site Internet du Club.

3.4 Répartition des joueurs

- 3.4.1 Les équipes sont formées en début de saison par le chef de division sous la supervision de la directrice du Club et/ou du vice-président de la ligue.
- 3.4.2 La répartition des joueurs repose essentiellement sur des considérations géographiques. Ainsi, la composition des équipes varie tous les ans. Bien que les demandes de joueurs souhaitant jouer dans la même équipe que leurs amis sont pris en considération, il n'existe aucune garantie quant à la répartition des joueurs.
- 3.4.3 Dans l'exercice de répartition, aucune tentative délibérée de réunir un groupe de joueurs dans une même équipe tous les ans ne saurait être tolérée.
- 3.4.4 Les joueurs adhérant au Club suivant la période normale d'inscription (inscriptions tardives) seront intégrés aux équipes les moins nombreuses.
- 3.4.5 Aucun joueur ne peut être muté d'une équipe à l'autre sans le consentement du chef de division, de la directrice du Club et/ou du vice-président de la ligue maison.
- 3.4.6 Seules des circonstances médicales exceptionnelles et la permission expresse du vice-président de la ligue maison peuvent justifier la mutation d'un joueur dans une division/catégorie d'âge inférieure (sous-classement).
- 3.4.7 Les équipes sont formées avant l'amorce de la saison où l'on prend généralement soin de laisser une ou deux places au sein de chacune afin d'accueillir les joueurs coupés par la ligue compétitive. Sur réception du nom des joueurs coupés, le chef de division procède immédiatement à leur intégration aux équipes les plus propices au plan géographique.
- 3.4.8 Comme la ligue maison tient à maintenir un calibre plus ou moins uniforme dans chacune de ses divisions, les joueurs coupés de la sélection compétitive peuvent se retrouver en zone géographique un peu plus éloignée.

3.5 Déroulement des matchs

- 3.5.1 Les entraîneurs et les joueurs des deux équipes doivent se serrer la main au terme de chaque partie.
- 3.5.2 Les entraîneurs sont chargés de superviser les lignes de touche. S'il est agréable de pouvoir compter sur le soutien et l'enthousiasme des parents, spectateurs et partisans, il est interdit à tous de perturber le jeu ou de distraire les joueurs pendant le match. Les entraîneurs n'ont pas à hésiter à intervenir pour calmer les esprits et maîtriser la foule afin d'éviter tout désordre aux lignes de touche.
- 3.5.3 Pendant les matchs, les entraîneurs doivent s'assurer que leurs assistants, gérants et remplaçants demeurent près du banc des joueurs, légèrement éloignés de la ligne de touche et à bonne distance de la ligne médiane.



- 3.5.4 Aucun équipement ne doit entraver la surface de jeu. Il importe de surveiller qu'aucun ballon ne roule pendant un match. Il est défendu aux joueurs en attente de se pratiquer.
- 3.5.5 L'équipe receveuse et l'équipe visiteuse disposent chacune d'un banc (à droite et à gauche de la ligne médiane). Les lignes d'une surface technique d'environ 7,5 mètres sont parfois marquées sur les terrains. Si la surface n'est pas clairement délimitée, les entraîneurs doivent évoluer à l'intérieur d'un périmètre raisonnable de leurs bancs respectifs en s'abstenant toutefois d'empiéter sur la surface de l'équipe adverse. Veuillez noter qu'un maximum de trois membres du personnel muni d'un passeport (entraîneur, entraîneur adjoint, gérant d'équipe, etc.) peuvent se trouver avec les joueurs dans la surface technique.
- 3.5.6 Dans les divisions micros, les équipes s'installent derrière, mais à bonne distance de leurs surfaces et lignes de but respectives.
- 3.5.7 Les spectateurs se placent derrière la ligne de touche en faisant face aux bancs des joueurs, soit du côté opposé du terrain. Dans les divisions micros, il est utile que les parents et spectateurs encerclent le terrain pour empêcher le ballon de sortir des lignes.
- 3.5.8 De U-08 à U-21, sous aucun prétexte les entraîneurs, remplaçants et spectateurs peuvent-ils se placer derrière la ligne de but.
- 3.5.9 Dans les divisions U-04 à U-07, un entraîneur par équipe est autorisé à circuler sur le terrain. Les entraîneurs ne doivent toutefois jamais nuire au jeu ni pénétrer les surfaces de but pendant une partie en cours (sauf s'il y a blessé). Les pauses pour boire de l'eau doivent être demandées par l'entraîneur en début de partie.
- 3.5.10 L'arbitre a le pouvoir de suspendre ou de mettre fin à un match s'il le juge nécessaire pour cause d'intempéries, de violence verbale, d'interventions continuelles de la part d'un entraîneur ou de spectateurs ou de tout autre comportement hostile et antisportif.
- 3.5.11 À la discrétion de l'arbitre ou à la demande d'un entraîneur (au moment d'un arrêt de jeu approprié), il est possible d'interrompre brièvement une partie afin de permettre aux joueurs de s'abreuver. Ces pauses ne peuvent être demandées qu'en l'absence de joueurs remplaçants. L'arbitre ne permettra aucune pause présumée servir de tactique pour retarder le match ou nuire au déroulement du jeu.
- 3.5.12 Les entraîneurs sont tenus de miser tout l'effort voulu pour accorder un temps de jeu égal à tous, sans égard à la force de jeu ni à l'enthousiasme des joueurs (voir 2,1,5).
- 3.5.13 Seuls les joueurs officiellement inscrits dans la ligue maison sont autorisés à participer aux matchs réguliers de la ligue. À défaut d'être inscrit, un joueur est considéré non admissible (excluant les joueurs réserves) et sa participation à tout match sera passible d'une audience disciplinaire avec possibilité de sanction pour l'entraîneur en faut.
- 3.5.14 Même s'il n'y a pas de statistiques ni de classements dans la ligue maison, le pointage inscrit sur la feuille de match de l'arbitre constituera le résultat officiel du match. Au terme de chacun des matchs, les deux entraîneurs vérifient le pointage, le nom des équipes et signent la feuille. Pendant les matchs éliminatoires, tout désaccord à propos du pointage final devra être résolu avant que toutes les parties quittent le terrain.



- 3.5.15 Cela ne signifie en rien que les entraîneurs ont droit de contestation sur le pointage – l'arbitre a toujours le dernier mot ; le but de l'exercice est plutôt d'éviter qu'une erreur puisse se glisser dans les résultats.
- 3.5.16 Nul n'a intérêt à voir les points s'accumuler démesurément en raison d'un manque de joueurs ou d'une répartition inégale de la force des joueurs. Ainsi, une règle de clémence a été adoptée pour la division U-21 ou si l'écart des points entre les deux équipes atteint sept (7) buts, la partie est considérée terminée. L'arbitre avise alors les deux entraîneurs que le pointage demeurera inchangé et les entraîneurs seront tenus d'entrer ce pointage sur la feuille de match. La partie peut ensuite se poursuivre sans que les points ne soient toutefois comptés par les officiels. **Cependant, toutes infractions nécessitant une sanction disciplinaire seront retenues.**

3.6 Matchs reportés

- 3.6.1 En général, aucun match n'est reporté à moins de circonstances exceptionnelles. Un nombre insuffisant de joueurs ne justifie normalement pas la remise d'une partie. Les parties de la division U-21 annulées en raison de la pluie ou d'autres intempéries seront reportées par le responsable de l'horaire des matchs.
- 3.6.2 Les entraîneurs ne sont pas autorisés à fixer eux-mêmes la date d'un match reporté. Ils doivent en faire la demande au chef de division qui communiquera à son tour avec le responsable de l'horaire des matchs de la ligue maison. Seules des circonstances exceptionnelles justifient une telle demande car il serait impossible de tenter de reporter tous les matchs ou certains en particulier.
- 3.6.3 Aucun match annulé d'un commun accord entre les entraîneurs ne sera reporté par le Club bien que les entraîneurs aient la possibilité d'utiliser leurs crédits de pratiques pour réserver un demi-terrain chacun, pour une heure, afin de jouer la partie. La directrice du Club doit cependant en être avisée dans les plus brefs délais afin d'annuler les services des arbitres retenus.
- 3.6.4 Il est indispensable de débiter et de terminer les matchs à l'heure. Dans l'éventualité où un match débute en retard, sa durée totale avec un maximum de 10 minutes en moins, devra être divisée en deux périodes égales.
- 3.6.5 Si, 15 minutes après l'heure prévue du match, une équipe n'a pas le nombre minimum de joueurs sur le terrain, le match sera annulé. Une victoire par forfait est accordée à l'équipe adverse (à raison de 3-0).
- 3.6.6 If 15 minutes after the scheduled game time, both teams are unable to field the minimum number of players, the game shall be cancelled and not rescheduled.
- 3.6.7 Les matchs abandonnés par l'arbitre pour motifs disciplinaires ou mauvaise conduite seront signalés au comité disciplinaire du Club qui décidera des mesures à prendre.



3.7 Intempéries

- 3.8.1 Les intempéries, à elles seules, ne peuvent justifier le report ou l'abandon d'un match à moins qu'il ne s'agisse d'un orage électrique ou de foudre. Peu importe les conditions météorologiques, les équipes sont tenues de se présenter au terrain tel que prévu et de s'en remettre à la décision de l'arbitre.
- 3.8.2 Si une municipalité décide d'annuler les matchs en raison d'une pluie abondante ou du piètre état des terrains, les entraîneurs en sont avisés dans les plus brefs délais par leurs chefs de division ou une personne déléguée.
- 3.8.3 En tout temps et sans préavis, les autorités municipales (généralement par l'entremise du personnel d'entretien ou des préposés des parcs) peuvent décider d'interdire l'accès aux terrains en raison du mauvais temps ou de leur mauvaise condition. Les équipes doivent se plier de bonne grâce à ces exigences.



4. Plaintes et protêts

- 4.1 Toute plainte à l'endroit d'un entraîneur qui aurait manqué à ses obligations sera soumise à l'examen de la direction générale du Club sous réserve qu'elle soit présentée de la façon suivante :
 - a) La plainte doit être faite dans les 72 heures de l'incident ;
 - b) La plainte doit être soumise par écrit au chef de division approprié ou à l'un des membres du comité exécutif ;
 - c) La lettre doit être dûment signée par le plaignant.
- 4.2 Sur réception d'une plainte officielle, une copie certifiée conforme de la plainte, accompagnée du nom du plaignant, sera immédiatement transmise à la personne faisant l'objet de la plainte afin qu'elle puisse officiellement soumettre sa version des faits par écrit au comité exécutif.
- 4.3 Les entraîneurs doivent considérer le fait que les arbitres sont souvent des novices et qu'il leur arrive de faire des erreurs dans l'interprétation ou l'application des règlements du jeu. Une grande partie de l'éducation des joueurs doit viser à leur apprendre à s'en remettre de bonne grâce aux décisions des arbitres et leur démontrer le plus grand respect en tout temps.
- 4.4 Nonobstant ce qui précède, les commentaires constructifs adressés au directeur à l'arbitrage à propos du rendement d'un arbitre – bons ou mauvais – sont toujours jugés précieux et bien accueillis.
- 4.5 Seules des circonstances exceptionnelles doivent motiver la formulation d'une plainte par écrit concernant les actions ou les décisions d'un arbitre. Si un entraîneur ressent qu'une attention particulière ou un examen administratif est justifié dans le contexte d'une situation ou d'un match bien précis, il lui est demandé :
 - a) D'informer l'arbitre sur le terrain, au terme de la partie, qu'il compte faire appel à sa décision et de le mentionner sur la feuille de match ;
 - b) De soumettre un rapport écrit et signé au directeur à l'arbitrage dans les 48 heures de l'incident.



Annexe 1 - Sécurité en cas d'orage / Politique d'intempéries



The Canadian Soccer Association
l'Association canadienne de soccer

rue 237 Metcalfe Street, Ottawa
Ontario, Canada, K2P 1R2
T 613-237-7678 F 613-237-1516

canadasoccer.com

July 2017

Sécurité en cas d'orage / Politique d'intempéries

Lorsqu'il y a du tonnerre, allez à l'intérieur!

La sécurité des joueurs, entraîneurs, gestionnaires et spectateurs est la préoccupation principale lors de toute intempérie ayant lieu pendant un match sanctionné par Canada Soccer. En comprenant et suivant les instructions suivantes, la sécurité de tous devrait être grandement améliorée. Au bout du compte, l'arbitre a le dernier mot sur retarder ou reporter un match en raison de la météo. Attendre avant d'arrêter le jeu ou ne pas attendre avant de commencer le match peut entraîner des blessures graves ou des pertes de vie. Les arbitres doivent agir de façon responsable lorsqu'ils font face à de tels événements lors de matchs qu'ils contrôlent.

Si vous pouvez entendre du tonnerre, vous pouvez être frappé par la foudre. Dès que vous entendez du tonnerre, rendez-vous rapidement à un endroit sécuritaire. Plus de gens sont frappés par la foudre avant et après un orage que pendant celui-ci. Restez à l'intérieur 30 minutes après le dernier coup de tonnerre.

Renseignements additionnels

Veuillez suivre les recommandations suivantes d'Environnement Canada:

- **Pour planifier une journée sécuritaire, vérifiez les prédictions météorologiques.** Si des orages sont prévus, évitez de rester à l'extérieur à ce moment ou prévoyez un plan alternatif. Identifiez les endroits sécuritaires et déterminez combien longtemps ça vous prendra pour vous y rendre.
- **Surveillez le ciel pour la formation d'orage et écoutez pour entendre le tonnerre.** Dès que vous entendez du tonnerre, rendez-vous rapidement à un endroit sécuritaire. Si vous pouvez entendre du tonnerre, vous êtes en danger d'être frappés par la foudre. Plus de gens sont frappés par la foudre avant et après un orage que pendant celui-ci.
- **Rendez-vous à un endroit sécuritaire.** Un endroit sécuritaire est un bâtiment entièrement fermé avec câblage et plomberie. Les hangars, les abris pique-nique, les tentes ou les porches couverts ne vous protègent PAS de la foudre. Si aucun bâtiment robuste n'est à proximité, entrez à l'intérieur d'un véhicule avec toit métallique et fermez toutes les fenêtres.
- **Ne maniez pas d'équipement électrique, de téléphone ou de plomberie.** Ce sont des conducteurs électriques. Utilisez un ordinateur ou un système de jeu vidéo avec fil, prendre un bain ou toucher le cadrage métallique d'une fenêtre vous met à risque d'être frappé par la foudre. Utilisez des appareils à pile seulement.
- **Si vous êtes pris à l'extérieur loin d'un abri, éloignez-vous des grands objets.** Ceci inclut les arbres, poteaux, fils et clôtures. Abritez-vous dans un endroit bas mais restez à l'affût d'inondation possible.

Soyez conscients de la proximité de la foudre. Du tonnerre accompagne toujours la foudre, même si sa portée sonore peut être diminuée en raison du bruit de fond de l'environnement immédiat et de sa distance de l'observateur.

Lorsque de plus grands groupes sont impliqués, le temps requis pour évacuer un endroit augmente. Alors que les exigences de temps changent, la distance à laquelle la foudre est notée et considérée comme une menace pour évacuer l'endroit doit être augmentée.

Sachez où se trouve la « structure ou endroit sécuritaire » la/le plus proche du terrain ou de l'aire de jeu et sachez comment de temps ça prend pour s'y rendre. Une structure ou un lieu sécuritaire peut être défini comme suit :

- Tout bâtiment normalement occupé ou fréquemment utilisé par des gens, p.ex. un bâtiment avec



plomberie et/ou filage électrique qui agit comme mise à la terre de la structure. Évitez d'utiliser des installations de douche comme abri et n'utilisez pas les douches ou la plomberie pendant un orage.

Dans l'absence d'un bâtiment robuste et habité, tout véhicule avec un toit en métal solide (pas une voiture convertible ou une voiturette de golf) et les fenêtres fermées peut offrir une sécurité. Un véhicule est certainement une meilleure option que rester à l'extérieur. Ce ne sont pas les pneus en caoutchouc qui rendent un véhicule sécuritaire, mais le toit en métal dur qui dissipe la foudre autour du véhicule. Ne touchez pas les côtés d'un véhicule!

Si aucune structure ou lieu sécuritaire n'est disponible dans une distance raisonnable, trouvez un bosquet épais de petits arbres entourés d'arbres plus grand ou un fossés sec. Accroupissez-vous sur le sol avec seulement la plante de vos pieds touchant le sol, entourez vos genoux avec vos bras et baissez votre tête. Minimisez votre contact avec le sol parce que le courant de la foudre entre souvent dans une victime par le sol plutôt que par un coup direct. Minimisez le contact de votre corps avec le sol! Ne vous étendez pas sur le sol! Si vous êtes incapable de trouver un abri sécuritaire, restez loin des arbres ou des objets plus grands (comme des poteaux électriques ou des pôles de drapeau), des objets métalliques (comme des clôtures ou gradins), des arbres individuels, des plans d'eau ou de champs ouverts. Évitez d'être l'objet le plus grand sur un terrain. Ne vous réfugiez pas sous un seul grand arbre.

Évitez d'utiliser le téléphone, sauf en cas d'urgence. Des gens ont été frappés par la foudre en utilisant un téléphone à ligne fixe. Un téléphone cellulaire est une alternative sécuritaire au téléphone à ligne fixe, si la personne et l'antenne sont situées dans une structure ou un emplacement sécuritaire, et si toutes les autres précautions ont été suivies.

Lorsque vous considérez reprendre les activités physiques, attendez au moins trente (30) minutes après le dernier éclair ou le dernier coup de tonnerre avant de retourner sur le terrain.

Premiers soins pour les victimes de la foudre

Une RCR rapide et agressive est hautement effective pour la survie des victimes de la foudre.

- **Les victimes de la foudre ne portent pas de charge électrique et peuvent être manipulées de façon sécuritaire.**
- **Appelez pour de l'aide.** Les victimes peuvent souffrir de brûlure ou de choc nerveux et doivent recevoir des soins médicaux immédiatement. Appelez le 9-1-1 ou votre service local d'ambulance.
- **Donner les premiers soins.** Si la respiration est arrêtée, administrez une réanimation cardio-respiratoire (RCR). Utilisez un défibrillateur automatique s'il y en a un de disponible.

Pour des renseignements additionnels, les liens suivants peuvent aider:

<http://www.ec.gc.ca/foudre-lightning/default.asp?lang=En&n=57412D67-1>

www.weatheroffice.gc.ca/lightning



Lakeshore Soccer Club House League Rules and Guidelines

(Updated, May 2023)



Lakeshore Soccer Club House League Rules and Guidelines

This document is authorized by the following executive members of Lakeshore Soccer Club:

Nick Pantemis
President

Mark Whittall
VP Finance

Chelsea Baylis
Director

Les Wiseman
Director

This document was authored by:

Friedrich Dehem-Lemelin
Former VP Referee in Chief

Chloe Parsons
Director of Officiating

Cheryl Vijn
Former Referee Assigner

This document will be distributed and executed by:

Kelly-Anne Soutter-Burns
Director General

Chelsea Baylis
Director

Chloe Parsons
Director of Officiating

Alessandro Fantini
Technical Coordinator

Amendments to the rules may be made during the season by the Director of Officiating. All changes for the season will be made public on the Lakeshore Soccer Club website. All changes will be communicated with all divisional managers and the coaches.



Table of Contents

Important rule changes are highlighted in yellow.

- 1. Objective..... 1
- 2. Laws of the Game..... 2
 - 2.1 Law 1 - The Field of Play 2
 - Modifications from the Laws of the Game 2
 - Responsibilities of Coaches 3
 - Guidance for Parents 3
 - 2.2 Law 2 - The Ball..... 5
 - Modifications from the Laws of the Game 5
 - Responsibilities of Coaches 5
 - Guidance for Parents 5
 - 2.3 Law 3 - The Players** 6
 - Modifications from the Laws of the Game 6
 - Responsibilities of Coaches 7
 - Guidance for Parents 8
 - 2.4 Law 4 - The Players' Equipment 9
 - Modifications from the Laws of the Game 9
 - Responsibilities of Coaches 9
 - Guidance for Parents 9
 - 2.5 Law 5 - The Referee 9
 - Modifications from the Laws of the Game 9
 - Responsibilities of Coaches 10
 - Guidance for Parents 10
 - 2.6 Law 6 - The Other Match Officials..... 13
 - Modifications from the Laws of the Game 13
 - Responsibilities of Coaches 13
 - Guidance for Parents 13
 - 2.7 Law 7 - The Duration of the Match 17
 - Modifications from the Laws of the Game 17
 - Responsibilities of Coaches 17
 - Guidance for Parents 17



2.8 Law 8 - The Start and Restart of Play 18
 Modifications from the Laws of the Game 18
 Responsibilities of Coaches 18
 Guidance for Parents 18

2.9 Law 9 - The Ball in and Out of Play 18
 Modifications from the Laws of the Game 18
 Responsibilities of Coaches 18
 Guidance for Parents 18

2.10 Law 10 - Determining the Outcome of a Match 19
 Modifications from the Laws of the Game 19
 Responsibilities of Coaches 19
 Guidance for Parents 19

2.11 Law 11 - Offside..... 19
 Modifications from the Laws of the Game 19
 Responsibilities of Coaches 19
 Guidance for Parents 20

2.12 Law 12 - Fouls and Misconduct..... 20
 Modifications from the Laws of the Game 20
 Responsibilities of Coaches 20
 Guidance for Parents 21

2.13 Law 13 - Free Kicks 21
 Modifications from the Laws of the Game 21
 Responsibilities of Coaches 21
 Guidance for Parents 21

2.14 Law 14 - The Penalty Kick 21
 Modifications from the Laws of the Game 21
 Responsibilities of Coaches 22
 Guidance for Parents 22

2.15 Law 15 - The Throw-In..... 22
 Modifications from the Laws of the Game 22
 Responsibilities of Coaches 23
 Guidance for Parents 23

2.16 Law 16 - The Goal Kick..... 24



Lakeshore Soccer Club House League Rules and Guidelines

Modifications from the Laws of the Game	24
Responsibilities of Coaches	24
Guidance for Parents	24
2.17 Law 17 - The Corner Kick	25
Modifications from the Laws of the Game	25
Responsibilities of Coaches	25
Guidance for Parents	25
3. Other Guidelines for Coaches and Parents	26
3.1 Responsibilities of Coaches	26
3.2 Guidance for Parents	26
3.3 Team Management	27
3.4 Allocation of Players	28
3.5 Conduct of Games	29
3.6 Scheduling and Rescheduling	30
3.7 Inclement Weather	31
4. Complaint Procedure	32
Annex 1 - Lightning Safety/ Severe Weather Policy	33



1. Objective

The objective of the Lakeshore Soccer Club is the education of players and coaches in sportsmanship and soccer skills.



2. Laws of the Game

The following are the modifications to the IFAB Laws of the Game, 2022/23. All rules in this document shall supersede any Laws of the Game if there is a conflict with the IFAB Laws of the Game. Every Law modified in this document shall be split into three sections: Modifications from the Laws of the Game, Responsibilities of Coaches, and Guidance for Parents.

The URL for the IFAB Laws of the Game can be found at: <https://www.theifab.com/laws>

The IFAB also has a mobile app (available on Android & iOS) for your convenience

Android: https://play.google.com/store/apps/details?id=com.theifab.laws-of-the-game&hl=en_US&gl=US

iOS: <https://apps.apple.com/us/app/laws-of-the-game/id1464911972>

2.1 Law 1 - The Field of Play

Modifications from the Laws of the Game

- 2.1.1 The Club uses fields and goalposts as they are made available from cities in the Club's territory. As such, all sizes and shapes of fields and goalposts are deemed regulation for the Club's purposes.
- 2.1.2 The following items and field markings are not required for House League games on all field sizes:
 - Flagposts (a corner flagpost is required in each corner if used, otherwise all corner flagposts will be removed)
 - Corner areas
 - Technical areas
 - Nets
 - Centre mark
 - Penalty arc
- 2.1.3 The following items and field markings are not required for 7-aside and 5-aside House League games only:
 - Goal areas
 - Centre circle



- 2.1.4 On some fields, goalposts are also used for Canadian football or rugby. If the ball hits any part of the football uprights above the crossbar, it is deemed out of play and a goal kick or corner kick is awarded.
- 2.1.5 7-aside and 5-aside House League games shall be played on narrower and shorter fields. These fields measure approximately 55 metres long by 40 metres wide. Fields shall be marked with a centre circle with a radius of 6 metres, a penalty area of 10 metres by 25 metres in front of each goal. Goals shall be approximately 5 metres wide by two 2 metres high. The penalty mark, if marked, is 8 metres from the midpoint between the goalposts.
- 2.1.6 For 5-aside House League games, cones may be used to decrease the width of the field. Cones may never be used to decrease the length of the field.

Responsibilities of Coaches

- 2.1.7 Coaches must remain in their technical areas throughout the game unless authorized by the referee or other match officials. If the technical area is not marked on the field, the coach shall stay in an area that extends 1 metre on either side of the team's designated seating area and up to a distance of 1 metre from the touchline. Failure to stay in the technical area may result in forfeiture of the match and further discipline.
- 2.1.8 Ensure that the players are either seated in the team's designated seating area or are standing behind the bench.

Guidance for Parents

- 2.1.9 Spectators shall not be allowed along the same touchline as the players unless a permanent seating area is installed.
- 2.1.10 Spectators shall not be seated behind either goal line.
- 2.1.11 Spectators should be never closer than 1 metre to the touchline.
- 2.1.12 The referee has the authority to suspend the match if spectators refuse to comply with articles 2.1.9, 2.1.10, 2.1.11.
- 2.1.13 Pictorial of a standard 11-aside field with all markings and items is on next page:



Lakeshore Soccer Club House League Rules and Guidelines





2.2 Law 2 - The Ball

Modifications from the Laws of the Game

- 2.2.1 Various ball sizes shall be used at different levels. The table below specifies what size ball shall be used for different age categories. In cases where age groups are combined, the larger ball size is to be used.

Division	Ball Size
U05, U06, U07	3
U08, U09, U10, U11, U12, U13	4
U14, U15, U16, U18, U21, O35, O45	5

Size 3 balls may be substituted for size 4 balls if no suitable size 3 ball is available.

Responsibilities of Coaches

- 2.2.2 The team designated in the schedule as the Home team shall provide 2 properly inflated balls for each game. If the Home team can not provide adequate balls, the visiting team will be required to provide 2 properly inflated balls.
- 2.2.3 In the U06 to U21 divisions, the Club shall provide each team with 2 balls at the beginning of the season which shall be retained by the coaching staff at the end of the season.
- 2.2.4 Coaches should make every effort to ensure that the balls provided to them do not get lost and that they keep at least one ball in good condition for games. Defective balls should be returned to the office for exchange.

Guidance for Parents

- 2.2.5 The Club will provide a ball for each player in the U04 and U05 divisions.



2.3 Law 3 - The Players

Modifications from the Laws of the Game

- 2.3.1 If a team cannot field the minimum number of players, the opposition may have players switch teams for that game. The game sheets shall reflect the change in rosters for that game.
- 2.3.2 Games in the U08 division are played with 6 players per team and shall be referred to as 6-aside games, with the exception of games held at Rockhill park, which shall be played with 5 players (5-aside). The minimum number of players for a team in 6-aside and 5-aside games is 4. A maximum of 12 players are allowed if call-ups are used.
- 2.3.3 Games in the U09 through U10 divisions are played with 7 players on each side and shall be referred to as 7-aside games. The minimum number of players for a team in 7-aside games is 5. A maximum of 12 players are allowed if call-ups are used.
- 2.3.4 Games in the U11 through U12 divisions are played with 9 players on each side and shall be referred to as 9-aside games. The minimum number of players for a team in 9-aside games is 6. A maximum of 16 players are allowed if call-ups are used.
- 2.3.5 Games in the U13 through U21 divisions are played with 11 players on each side and shall be referred to as 11-aside games. The minimum number of players for a team in 9-aside games is 7. A maximum of 16 players are allowed if call-ups are used.
- 2.3.6 Games in the O35 and O45 divisions are played with 7 players on each side and shall be referred to as 7-aside games. The minimum number of players for a team in 7-aside games is 5. A maximum of 10 players are allowed if call-ups used.
- 2.3.7 For O35 and O45, "call-ups" may not play for any team that is not their own assigned team more than 5 times.
- 2.3.8 The substitution of players by either team shall be permitted only at the following times:
- In the event of an injury (only the injured player);
 - Immediately after a goal is scored;
 - When a goal kick is awarded;
 - At half-time;



- e) At throw-ins (any throw-in);
- f) When a player is shown a yellow card (only the carded player).

- 2.3.9 For M-O35 and M-O45 divisions, the substitution of players is permitted “on the fly” provided that the substitute entering the field does so within 1 m of their technical area and does not enter the field before the player has left. If these conditions are not met the substitute entering the field may be sanctioned with a caution.
- 2.3.10 There are no limits to the number of players substituted or number of substitutions made in a game.
- 2.3.11 Because of the many opportunities to substitute players, and the fact that there is no added time, the referee may refuse to allow a team to substitute if it is deemed as time wasting. This may occur in the final 2 minutes of the match.
- 2.3.12 All U21 players must present their own passport at every match. Failure to do so will result in that player not being able to play.

Responsibilities of Coaches

- 2.3.13 It is the coach’s responsibility to provide a game sheet for their team at the start of every game. Without a game sheet, their team will forfeit the match. If a printed game sheet cannot be produced, a hand-written game sheet is an acceptable alternative. This must be provided to the referee before the start of each game. A 10-minute grace period is given for all divisions, except U21, for which a 15-minute grace period will be given.
- 2.3.14 In order to be present in the technical area (i.e., on the bench), coaches and or managers are required to have a valid coaching passport. Coaches and managers who wish to stay behind the bench are required to present the referee with their coaching passport digitally on the SpordlePlay platform before the start of the game. Hard copy passports will no longer be accepted.
- 2.3.15 The objective of the farm team (call-up) system is to provide the parent team with a sufficient number of players to field a team and meet their commitment to play all games as scheduled. As much use as possible should be made of the farm team system. It is designed to allow flexibility but should not be abused.
- 2.3.16 With the exception of the U04 and U05 division, each team shall be allocated a farm team in a division directly below it. The parent team may draw players from the farm team for League games when it does not have enough of its allocated team members to meet its commitments (e.g., during peak vacation periods).



Lakeshore Soccer Club House League Rules and Guidelines

- 2.3.17 "Call-ups" are only permitted from Lakeshore House League players that are at most one (1) age category below the level for which they are being called up for. (i.e., A U14 team can call up players from U12 House League only.)
- 2.3.18 While efforts are made to ensure that farm and parent teams are scheduled to play at different times, if a conflict does occur, the farm team must have priority for its own scheduled games. In a case such as this, the parent team is permitted to draw players from another team in the same division as its farm team.
- 2.3.19 It is recommended that the parent team coaches get to know their farm team coaches and players. Playing a friendly game or organizing a combined practice session are suggested. Please plan ahead and contact your farm team coach early in the season.
- 2.3.20 The recommended process to follow when farm team players are required by the parent team is:
- Parent team coach calls farm team coach and requests players;
 - Farm team coach supplies players' names and phone numbers to the parent team coach;
 - Farm team coach calls players and informs them that a request to "play up" has been made; and
 - Parent team coach calls farm team players to request their participation.
- 2.3.21 When a request to call up is being made, etiquette dictates that the coaches from both the farm and parent teams should keep the player's parents informed with regard to time, date and location of games.
- 2.3.22 A team should not use the system to increase its playing strength when its numbers are already adequate. For example, an 11-aside team with 15 players available would not be allowed to call up a player from the farm team to make up a roster of 16 or more players.
- 2.3.23 Farm team coaches should strive to give a variety of players the opportunity to play up with the parent team. This may be best achieved by using a rotation system of players over the course of the season.
- 2.3.24 When farm team players are called up, they should be allocated the same amount of playing time as the parent team players.
- 2.3.25 In some divisions some teams may be allocated two farm teams, while in other divisions the farm team may have to be shared. In some cases, the farm team may not have the same-coloured uniforms as the parent team.

Guidance for Parents

- 2.3.26 None



2.4 Law 4 - The Players' Equipment

Modifications from the Laws of the Game

- 2.4.1 Medic Alert bracelets may be worn by a player who suffers from allergies. If worn, the medic alert bracelet must be covered firmly around the player's wrist, with a material deemed safe by the referee.
- 2.4.2 If the weather is cool, players may wear appropriate pants underneath their shorts and/or a long sleeve shirt underneath the team shirt of any colour. The long sleeve shirt must not have a hood attached.

Responsibilities of Coaches

- 2.4.3 Coaches shall ensure that goalkeepers wear shirts which adequately distinguish them from the rest of their own team, the opposing team, and the referees.

Guidance for Parents

- 2.4.4 In the U04 to U21 divisions, the Club shall provide each player who registers during the normal registration period with a team "kit" (shirt, shorts and socks).
- 2.4.5 The basic compulsory equipment of a player shall consist of a shirt, shorts, socks, shin guards (must be worn under the socks) and appropriate footwear. Kneepads are optional. Goalkeepers may find it desirable to wear a tracksuit or sweatpants, gloves, kneepads and elbow pads.
- 2.4.6 A player must not wear anything (e.g., rings, watches, other types of jewelry, glasses, protective equipment or casts, metal or pointed studs on footwear, etc.) which, in the opinion of the referee, could cause injury to the player or an opponent.
- 2.4.7 Studs on boots (cleats) may be rubber or plastic but may not be pointed, metal, or dangerous.

2.5 Law 5 - The Referee

Modifications from the Laws of the Game

- 2.5.1 For 7 aside and 5 aside games, the referee may be the only official during the game. If so, the referee will have additional responsibilities that would have been assumed by the other match officials.



- 2.5.2 In the event the ball touches a permanent installation on the field which is not mentioned in Law 1 (i.e. a tree branch), the referee shall stop the play and restart with a dropped ball.
- 2.5.3 In addition to the referee, a representative of Lakeshore’s Refereeing Department may also be present and holds the same authority as the referee, including suspending the match or ejecting a team official as per the IFAB Laws of the Game.
- 2.5.4 In case of extreme heat, the referee has the responsibility to apply the following recommendations. The reduced duration of each half will be communicated by the club prior to the match.

Felt Temperature	Measures to Take
Less than 30°C	None
Between 30°C and 39°C	Two water breaks (one per half)
Over 40°C	1- Reduce the duration of each half by 10% 2- Four water breaks (two per half)

- 2.5.5 In case of thunderstorms or inclement weather, the referee must follow the recommendation outlined in Annex 1 of this document.

Responsibilities of Coaches

- 2.5.3 Whenever a player or coach is sent off or cautioned, the referee shall submit a full written report to the Referee Director and Referee Assigner within 24 hours of regular season matches.
- 2.5.4 Discipline reports are to be reviewed by the Discipline Committee who will administer the appropriate sanction(s).

Guidance for Parents

- 2.5.4 Each match is controlled by a referee who has full authority to enforce the Laws of the Game in connection with the match.
- 2.5.5 The referee may refrain from awarding a free kick where they think that stopping the play would give an advantage to the offending team. This does not preclude the referee from administering a caution or sending off a player when play is eventually stopped if the infraction merits it.
- 2.5.6 Pictorial of referee signals are on the next 2 pages:



Indirect free kick



Direct free kick



Advantage (1)



Advantage (2)



Penalty kick



Red and Yellow card



Corner kick



Goal kick



2.6 Law 6 - The Other Match Officials

Modifications from the Laws of the Game

- 2.6.1 For 11-aside or 9-aside games, it may occur that one or two volunteer assistant referees (parents or coaches) may be required for the game if the assigned referee(s) do not show up to the game. Remember they are there to help the referee and do so only by indicating when the ball is out of play (which means the whole ball has crossed the line, on the ground or in the air) and, if asked, to signal for throw-ins. They are not to signal infractions or offsides.
- 2.6.2 For 7 aside and 5 aside games, it is acceptable for there to be no other match officials.

Responsibilities of Coaches

- 2.6.1 For 11 aside or 9 aside games, it may occur that one or two volunteer assistant referees (parents or coaches) may be required for the game if the assigned referee(s) do not show up to the game. Remember they are there to help the referee and do so only by indicating when the ball is out of play (which means the whole ball has crossed the line, on the ground or in the air) and, if asked, to signal for throw-ins. They are not to signal infractions or offsides.

Guidance for Parents

- 2.6.7 As the assistant referees will be moving up and down the length of the field, parents and spectators should make an effort to stay at least 1 metre away from the touch line so as to not block the path of the assistant referee.
- 2.6.8 The assistant referee is there to assist the referee. Any instruction or guidance that the assistant referee gives should be respected as any instruction or guidance coming from the referee.
- 2.6.9 Pictorial of referee signals are on the next 3 pages:



Substitution



Attacking free kicks



Defending free kicks



Throw-in for **attacker**



Throw-in for **defender**



Corner kick



Goal kick



Offside



Offside on the **near side** of the field



Offside in the **middle** of the field



Offside on the **far side** of the field



2.7 Law 7 - The Duration of the Match

Modifications from the Laws of the Game

2.7.1 Games shall be scheduled so that the following times (in minutes) are available:

	Warmup	1st Half	Half - time	2nd Half
U05 to U08	15	20	5	20
U09, U10	15	25	5	25
U11 to U14	15	30	5	30
U15, U16	15	35	5	35
U21	15	45	5	45
O35, O45	15	35	5	35

The scheduled game time shall coincide with the start of the 1st half.

2.7.2 The referee is responsible for timing the game and ensuring the two halves are of equal time. The referee will not add time for time lost through injury, water breaks, or delay for regular season House League games.

2.7.3 If a match must be abandoned, regardless of the reason, 50% of the full duration must be played to render the match valid.

Responsibilities of Coaches

2.7.3 Coaches should be aware that “wasting time” is part of the game however due to time constraints and due to the objectives of Lakeshore Soccer Club, the referee may disallow substitutions during the final two minutes of the game.

Guidance for Parents

2.7.4 Players are asked to arrive 15 minutes before the start of the game for warmup and equipment check.



2.8 Law 8 - The Start and Restart of Play

Modifications from the Laws of the Game

2.8.1 None

Responsibilities of Coaches

2.8.2 None

Guidance for Parents

2.8.3 To be in play from a kick-off or free kick, the ball must clearly move. A goal may be scored directly from a kick-off.

2.8.4 After any temporary suspension of play other than a goal, penalty or ball out of play, the referee shall drop the ball at the place where it was when play was suspended, unless it was within the goal area at that time, in which case the dropped ball will be given to the goalkeeper. A player must not play the ball until it has touched the ground.

2.9 Law 9 - The Ball in and Out of Play

Modifications from the Laws of the Game

2.9.1 None

Responsibilities of Coaches

2.9.2 None

Guidance for Parents

2.9.3 The ball is out of play when it has wholly crossed the goal line or the touchline, whether on the ground or in the air.



2.10 Law 10 - Determining the Outcome of a Match

Modifications from the Laws of the Game

2.10.1 Competition rules do not require a winner for all House League regular season games. Playoff games for U14 and up require a winner. Playoff games ending in a tie will go straight to kicks from the penalty mark, with the exception of the final which, if tied, will go to two 5-minute periods of extra time to be played in full; if the game is still tied after this point, kicks from the penalty mark will ensue.

2.10.2 For U08 to U12: After a 5-goal differential is reached in the score of the game, the disadvantaged team can add an additional player on the field (i.e., 8v7). If, after adding a player, the disadvantaged team ties the score, the teams must return to an equal number of players on the field (i.e., 7v7).

Responsibilities of Coaches

2.10.3 None

Guidance for Parents

2.10.4 A goal is scored when the whole of the ball has passed over the goal line, between the goalposts and under the crossbar, provided that no infringement of the Laws of the Game has been committed previously by the team scoring the goal.

2.11 Law 11 - Offside

Modifications from the Laws of the Game

2.11.1 There is no offside in 5-aside or 7-aside games. However, the referee will penalize a team that is obviously and intentionally taking advantage of the offside position during play. Persistent use of this tactic (often referred to as "cherry picking") is considered unsporting behaviour and will result in a caution from the referee.

Responsibilities of Coaches

2.11.2 Though a play may appear offside, the judgement shall be left to the referee and the assistant referees as they are the only individuals who will have the ability to be in position to identify an offside play.



Guidance for Parents

2.11.3 None

2.12 Law 12 - Fouls and Misconduct

Modifications from the Laws of the Game

2.12.1 For U8 to U10: After controlling the ball with their hands, goalkeepers are not permitted to release the ball using a traditional “boot”. Instead, they must toss the ball to a teammate or roll the ball on the ground before kicking. **If the goalkeeper opts to roll the ball on the ground to kick it, the ball may not be contested by an opponent while it is in the penalty area.** If these conditions are not respected, play will be restarted with a dropped ball for the goalkeeper.

2.12.2 For O35 and O45: **Slide tackling is strictly prohibited and will result in an automatic caution (yellow card). Note that sliding for the ball when no other player is near is not the same as a slide tackle.**

2.12.3 For O35 and O45: **The referee may require a temporary 10-minute dismissal (“cooling off”) of a player or players whose attitude or level of aggression is not appropriate for the nature of the game.**

- **This temporary “cool off period” is being introduced to ensure a positive playing environment for all, and to address conflicts early on, which if not addressed often lead to sanctions or sour the playing environment for others.**

Responsibilities of Coaches

2.12.4 Rule 2.12.1 has been added in keeping with Soccer Quebec’s effort to focus on developing players’ strategic sense of the game. Please use this amendment to encourage your players to build up their passing play.

2.12.5 **Please note that Soccer Quebec’s recommendations make no mention of the ball being “protected” while it is in the penalty area, this rule has been added specifically for Lakeshore’s House League to allow the goal keeper time to make the best passing play without pressure.**

2.12.6 **Article 2.12.1 still follows other elements of the IFAB Laws of the Game, namely that goalkeepers may only control the ball with their hands for a maximum of 6 seconds.**



- 2.12.7 To see Soccer Quebec's original memo regarding this change, see:
[https://www.publicationsports.com/ressources/files/1535/M-DEV22-01 -
_Cadre_de_competiton_U9-U10.pdf?t=1648653774](https://www.publicationsports.com/ressources/files/1535/M-DEV22-01_-_Cadre_de_competiton_U9-U10.pdf?t=1648653774)

Guidance for Parents

- 2.12.8 In the case of a handball, the offence must be considered by the referee to be deliberate. Thus, if the ball hits a player's hands when they are at their side or when protecting their breasts, no foul has been committed.

2.13 Law 13 - Free Kicks

Modifications from the Laws of the Game

- 2.13.1 For 5-aside and 7-aside games, the goal area and the penalty area are the same.
- 2.13.2 For free kicks during 5-aside and 7-aside games, all opposing players must be 5.15 metres (roughly 6 yds) from the ball and, if the kick is to be taken in the kicking team's penalty area, opponents must be outside the penalty area as well. If the free kick is within 5.15 metres of the defending team's goal line, the players may stand along this line, inside the goalposts, in order to defend the free kick.

Responsibilities of Coaches

- 2.13.3 On an indirect free kick, the ball must be touched by a second player (of either team) before a goal can be scored. Referees will indicate indirect free kick by raising their arm straight up, keeping it in that position until the ball touches the second player mentioned above.

Guidance for Parents

- 2.13.4 None

2.14 Law 14 - The Penalty Kick

Modifications from the Laws of the Game

- 2.14.1 For 5-aside and 7-aside games, all players except the goalkeeper and the kicker must be outside the penalty area and 5.15 metres from the ball. All other rules from the 11-aside game apply.
- 2.14.2 For 9-aside games, see the IFAB Laws of the Game.



Responsibilities of Coaches

2.14.3 None

Guidance for Parents

2.14.4 The following table describes the outcome of the penalty kick:

	Outcome of the penalty kick	
	Goal	No Goal
Encroachment by attacking player	Penalty is retaken	Indirect free kick
Encroachment by defending player	Goal	Penalty is retaken
<u>Encroachment by defending and attacking player</u>	<u>Penalty is retaken</u>	<u>Penalty is retaken</u>
Offence by goalkeeper	Goal	<u>Not saved: penalty is not retaken (unless kicker is clearly impacted)</u> <u>Saved: penalty is retaken and warning for goalkeeper; caution for any further offence(s)</u>
<u>Goalkeeper and kicker offend at the same time</u>	<u>Indirect free kick and caution for kicker</u>	<u>Indirect free kick and caution for kicker</u>
Ball kicked backwards	Indirect free kick	Indirect free kick
'Illegal' feinting	Indirect free kick and caution for kicker	Indirect free kick and caution for kicker
Wrong kicker	Indirect free kick and caution for wrong kicker	Indirect free kick and caution for wrong kicker

2.15 Law 15 - The Throw-In

Modifications from the Laws of the Game

2.15.1 For U8 to U10: The throw-in is replaced by a kick-in or dribble-in. The ball must be placed on or slightly behind (less than 1ft) behind the touchline and must be stationary before it may be put in play. Opponents must remain at least 6 m away



from the location of the restart until the ball is in play. The ball is in play when it is kicked or dribbled and clearly moves.

Responsibilities of Coaches

- 2.15.2 Amendment 2.15.1 is also in keeping with Soccer Quebec's recommendations. The purpose of this change, as with the replacement of the goalie "boot" is to encourage players to think strategically and build a play.
- 2.15.3 To see Soccer Quebec's original memo regarding this change, see:
https://www.publicationsports.com/ressources/files/1535/M-DEV22-01_-_Cadre_de_competiton_U9-U10.pdf?t=1648653774

Guidance for Parents

- 2.15.4 When the whole of the ball passes over a touch line, either on the ground or in the air, it shall be thrown in from the point where it crossed the line, in any direction, by a player of the team opposite to that of the player who last touched it. The thrower, at the moment of delivering the ball, must face the field of play and part of each foot shall be either on the touch line or on the ground outside the touch line. The thrower shall use both hands and shall deliver the ball from behind and over his head. The ball shall be in play immediately after it enters the field of play, but the thrower shall not again play the ball until it has been touched or played by another player. A goal shall not be scored directly from a throw-in.
- 2.15.5 If, when a throw-in is being taken, any of the opposing players dance about or gesticulate in a way calculated to distract or impede the thrower, it shall be deemed unsporting behaviour, for which the offender(s) shall be cautioned.



2.16 Law 16 - The Goal Kick

Modifications from the Laws of the Game

2.16.1 For U8 to U12, the retreat line applies to all goal kicks. Once the ball crosses over the goal line for a goal kick, **the kicker may choose to take the kick quickly or may ask for the retreat line to be applied.** If they request the retreat line, the referee will signal for all players from the opposing team to back up to the retreat line. Once players have retreated, the referee will signal for the goal kick to be taken. Players who do not retreat immediately after the referee has signaled for them to do so will be cautioned (yellow card) for delaying the restart of play. Opposing players of the team taking the goal kick may only cross the retreat line once the ball is in play. The kicker need not wait for the opposing players to back up to the retreat line to put the ball into play.

2.16.2 For the retreat line to be applied, the player taking the goal kick and only the player taking the goal kick must request its application. In other words, requests for the application of the retreat line from coaches, substitutes, or other players will be ignored.

2.16.3 For U8 to U10, the retreat lines are set 5 meters from the halfway line indicated with a line or cones outside the field of play.

2.16.4 For U12, the retreat lines are set 10 meters from the halfway line indicated with a line or cones outside the field of play.

2.16.5 If coaches do not have cones to indicate the retreat line, the top of the centre circle will be used as an approximation, where possible. If coaches do not have cones, and the field does not have a centre circle, the retreat line will be at the halfway line.

2.16.6 For 5-aside and 7-aside games, the goal area is the same as the penalty. Goal kicks may be taken anywhere in the penalty area.

Responsibilities of Coaches

2.16.3 None

Guidance for Parents

2.16.4 When the whole of the ball passes over the goal line excluding that portion between the goalposts, either in the air or on the ground, having last been played by one of the attacking team, it shall be kicked directly into play from any point within the goal area by a player of the defending team. The kicker shall not play the ball a second time until it has been touched or has been played by another player. A goal



may be scored directly from a goal kick. Opponents remain outside the penalty area until the ball has been kicked.

2.17 Law 17 - The Corner Kick

Modifications from the Laws of the Game

2.17.1 For 7-side and 5-side games, opponents must be 5.15 metres from the corner arc until the ball is in play.

2.17.2 For U8 to U10, the corner kick may alternatively be taken as a "dribble-in".

Responsibilities of Coaches

2.17.2 Because the corner flag is not required for a House League game, some players may find it helpful to bend or remove the flag if it is present. Coaches should be aware that this is not allowed. If a corner flag is present, players should place the ball anywhere in the corner area where the corner flag would not obstruct the player from kicking the ball.

Guidance for Parents

2.17.3 None



3. Other Guidelines for Coaches and Parents

3.1 Responsibilities of Coaches

- 3.1.1 Coaches should bear in mind the objective of the Club set forth in Chapter 1. While enthusiasm by coaches is necessary and appreciated, excessive competitiveness is not to be encouraged.
- 3.1.2 Coaches are responsible for the instruction, discipline and safety of players and parents assigned to them.
- 3.1.3 Coaches are responsible for having a validated coaching passport to be in the technical area (i.e., behind the bench), and must present proof of this to the referee before every game at check-in. Proof of a validated coaching passport must be done via SpordlePlay.
 - Physical passports are no longer accepted, and photo ID alone is insufficient.
- 3.1.4 When coaches are unable to attend games or practices, they must ensure that a responsible person, who has a validated coaching passport, is designated to replace them.
- 3.1.5 Coaches are role models for their players and, as such, should endeavour to instill a sense of fair play and sportsmanship to the team. On no account shall coaches enter into verbal disputes with referees, other coaches, players, parents or spectators. Undue pressure on players and referees will not be tolerated.
- 3.1.6 Coaches should ensure that whenever possible all players are given equal playing time.

3.2 Guidance for Parents

- 3.2.1 Parents should bear in mind the objective of the Club set forth in Chapter 1. While enthusiasm by parents is necessary and appreciated, excessive competitiveness is not to be encouraged.
- 3.2.2 Parents are role models for their children and, as such, should endeavour to instill a sense of fair play and sportsmanship to them.
- 3.2.3 Please ensure that your child arrives promptly for games and practices. Ten minutes prior to the scheduled start time is recommended.



- 3.2.4 Please ensure that the coach or team manager is notified if your child is unable to attend a game or practice.
- 3.2.5 Please have your child dressed in the team uniform (with black shorts).
- 3.2.6 Parents should keep in mind that the coaches are volunteers giving personal time to provide a recreational activity for your children.
- 3.2.7 Parents must also remember that the referee is calling the game to the best of his ability. The referee is a symbol of fair play, integrity, and sportsmanship, and, as such, refereeing decisions should not be questioned.

3.3 Team Management

- 3.3.1 Clinics are offered prior to and during the season for House League coaches and parents. These clinics are strongly recommended as they cover topics such as rules, tactics, practice drills, goalkeeping, team management and sportsmanship. More advanced clinics leading to formal coaching qualifications are also usually available, though a fee may be charged for such courses. Assistance in technical aspects of coaching can be obtained from the Club's Technical Director.
- 3.3.2 Practice schedules are published at the beginning of the season. Practice fields are made available to all coaches for booking of their practices at the same time. The fields are therefore allocated on a 'first come – first served' basis. There is no guarantee that a practice field obtained by a coach will necessarily be in the most convenient area for all the players.
- 3.3.3 Coaches, players and parents should be aware that practice locations and times may be modified over the course of the season. Field maintenance and repairs, scheduled and special events staged either by the Club or by other community organizations, as well as other unforeseen occurrences may necessitate a modification to the practice schedule. Coaches will be informed of any changes to the practice schedule as soon as possible.
- 3.3.4 Coaches should endeavour to instill a sense of group responsibility and spirit in their teams. Players should be strongly encouraged to attend practices and to inform the coach or manager if they are unable to attend. Players should be encouraged to inform the coach or manager if they cannot attend games so that farm team support can be arranged if necessary. It is also advisable to check on vacations and the long-term availability of players at the beginning of the season. In any case, no sanctions (e.g., reduced playing times) are to be taken against players who do not attend games or practices regularly.



- 3.3.5 Efforts are made during scheduling to avoid clashes with other sports, but this is not always possible. If such clashes do occur, the following ground rules should be followed:
- a) Games should take precedence over practices;
 - b) League games should take precedence over exhibition games.
- 3.3.6 Teams play a 12-game regular season schedule. There are playoff games at the end of the season for U14 and up.
- 3.3.7 Game sheets are available on the Lakeshore Soccer website and can be downloaded from there with the latest additions or deletions.

3.4 Allocation of Players

- 3.4.1 Players shall be allocated to teams at the beginning of each season by the Division Manager under the direction of the Club Manager.
- 3.4.2 Players shall be allocated to teams in the first instance on a geographical basis. This means that the composition of teams will vary from year to year.
- 3.4.3 In allocating players to teams, there will not be any deliberate attempt to keep players together through the years. Although requests from players to play with friends will be taken into consideration, there are no guarantees regarding player placement.
- 3.4.4 Players joining the Club after the normal registration period (i.e., during late registration) shall be allocated to teams as space permits.
- 3.4.5 Transfer of players from one team to another shall only take place with the consent of the Division Manager, Club Manager and/or V.P. House League.
- 3.4.6 Only under exceptional medical circumstances and with the express permission of the VP Recreation shall a player be permitted to play in a division lower than that appropriate to the player's age.
- 3.4.7 As teams are being formed prior to the start of the season, one or two roster spaces are not filled on each House League team in order to accommodate players being cut by the intercity teams. When the Division Manager is informed of the specific player(s) involved, an attempt is made to place these incoming players on the local House League team that is geographically convenient.
- 3.4.8 The House League strives to maintain parity within a given division. To this end, intercity cuts may be placed on teams outside their local area.



3.5 Conduct of Games

- 3.5.1 Coaches and players should shake hands with the opposing team following every game.
- 3.5.2 Coaches need to be in control of the sideline areas. Support and enthusiasm is expected from parents, spectators and supporters but coaches cannot allow the sidelines to become interruptive or distracting of the play. When necessary or required, coaches must step forward to calm, control and ensure safety on the sidelines.
- 3.5.3 During the game, coaches shall ensure that they, their assistants, substitute players and anyone associated with their team remain on the side of the playing field, clear of the touch line and within a reasonable distance of the centre line.
- 3.5.4 All equipment should be kept clear of the playing area. Balls particularly should be kept under control during the game and substitute players should be discouraged from private games/practices while awaiting their turn to play.
- 3.5.5 The Home and Visiting teams should take up neighbouring benches (left or right of the halfway line). A "coaching box" of about 7.5 metres may be marked on some local fields. If this area is not clearly defined on the field, coaches may operate within a reasonable distance of their benches, but not in the area belonging to their opposition. Please note that there is a maximum of three coaches, assistant coaches or other passported personnel allowed in the technical area with the players.
- 3.5.6 In Micro divisions, teams should take up a position behind, but well away from, their goal line and goal area.
- 3.5.7 All spectators should be on the opposite side of the field to the players' benches. In Micro divisions, some spectators and parents should remain in the same area as their team's players to help keep the sideline area organized and safe. In Micro divisions, it is helpful if some parents and/or spectators encircle the playing field in order to keep the ball from going out of bounds.
- 3.5.8 In U08 through U21 divisions, on no account shall coaches, substitute players or spectators be allowed to remain behind either goal line.
- 3.5.9 In the U04 to U07 divisions, one coach from each team shall be permitted to coach from the field of play. On no account shall the coaches interfere with the play or enter the goal area while play is in progress.



- 3.5.10 The referee is empowered to interrupt or stop a game if deemed necessary for reasons such as weather conditions, and/or verbal abuse and/or continuous intervention by a coach or spectator, or any other abusive behaviour.
- 3.5.11 At the referee's discretion or at the request of a coach (at an appropriate stoppage in play), the game may be interrupted briefly to allow players a water break. Water breaks are to be requested only when no substitute players are available. The referee will not permit a water break to be used as a delaying tactic or to interrupt the pace of the game. Water breaks should be requested by the coach at the beginning of the game.
- 3.5.12 Coaches should ensure that, as far as possible, all players are given equal playing time irrespective of their level of skill or enthusiasm.
- 3.5.13 Only players who are formally registered in the Club's House League are permitted to participate in League games. Use of unregistered or ineligible players (i.e. those not from a farm team) will result in a disciplinary hearing with the possibility of sanctions for the coaches responsible.
- 3.5.14 Although there are no statistics or standings kept in House League, the score shown on the game sheet will be taken as the official result of the game. After each game, both coaches should ensure that the score and the team names are correct before signing the game sheet. During playoffs, discussions concerning the correct final score shall be resolved before all parties leave the field.
- 3.5.15 This does not mean that coaches should enter into arguments over disputed scores - the referee's word is always final in such cases but coaches should ensure that no recording errors have been made.
- 3.5.16 It is in no one's interest to have the score run up due to a lack of players or to an unbalanced roster. To this end, a mercy rule exists for the U21 division. When a goal differential between two teams reaches 7 goals, the game will be considered completed. The referee will inform both coaches that the score will stand as is and the coaches are to report that score when they enter the game sheet. The game will then continue between the two teams, but no score will be counted by the officials. **However, any infraction requiring a disciplinary sanction will be recorded.**

3.6 Scheduling and Rescheduling

- 3.6.1 In general, games will not be rescheduled unless exceptional circumstances occur. Inability to raise a team is not normally considered a sufficient reason for requesting rescheduling of a game. Games for the U21 division that have been cancelled due to rainouts or inclement weather will be rescheduled by the Club Scheduler automatically.



- 3.6.2 Games shall not be rescheduled by coaches themselves. Requests to reschedule games shall be made to the Division Manager who shall, in turn, consult the Scheduler; such requests will only be considered in exceptional circumstances. It may not be possible to reschedule any or all games.
- 3.6.3 Where a game is cancelled by the mutual agreement of both coaches, it shall not be rescheduled by the Club. However, the coaches are free to use their practice credit to each book 1/2 a field for an hour to play the game. The Club Manager must be advised as soon as possible in order cancel the referees for the match.
- 3.6.4 The scheduled game time shall coincide with the start of the pre - game warm - up period (which is of 10 minutes duration).
- 3.6.5 If 15 minutes after the scheduled game time, one team is unable to field the minimum number of players, the game shall be forfeited with a score of 3-0.
- 3.6.6 If 15 minutes after the scheduled game time, both teams are unable to field the minimum number of players, the game shall be cancelled and not rescheduled.
- 3.6.7 Games abandoned by the referee because of discipline and/or behavior problems shall be referred to a disciplinary committee in order to determine the outcome.

3.7 Inclement Weather

- 3.8.1 Inclement weather alone will not be considered as an adequate reason for postponing or abandoning a game except in the case of an electrical or thunderstorm. Regardless of the weather conditions, teams should show up at the field and abide by the referee's decision.
- 3.8.2 If a city decides to cancel games because of excessive rainfall or poor field conditions, coaches will be notified (with as much notice as is possible) by their Division Managers or similar authority.
- 3.8.3 Individual cities (usually through city maintenance staff and/or park attendants) may close fields because of bad weather or poor field conditions at any time and without prior notice. Teams must comply with these requests.



4. Complaint Procedure

- 4.1 Complaints with regard to coaches not fulfilling their responsibilities will be examined by the Executive Board when the following procedures have been followed:
 - a) Complaint is made within 72 hours of the incident concerned;
 - b) Complaint made in writing and addressed to the appropriate Division Manager or to a member(s) of the Executive Committee; and
 - c) The letter is signed by the complainant.
- 4.2 On receipt of a formal complaint, a true copy of the complaint, together with the complainant's name, shall be immediately transmitted to the person involved in the complaint, and he will be given the opportunity to submit a formal reply in writing to the Executive.
- 4.3 Coaches must keep in mind that referees are often novices and may make mistakes interpreting and applying the rules. An essential part of a player's education is to learn to accept the referee's decisions without protest. Coaches must act as role models for their players by accepting refereeing decisions gracefully and by always treating the referee with a high level of respect.
- 4.4 Nevertheless, constructive comments of a referee's performance are welcome and necessary and should be addressed to the Director of Officiating.
- 4.5 Written complaints on refereeing decisions or actions should only be made in very exceptional circumstances. If a coach feels that "special administrative attention or review" is required because of a refereeing situation that occurred during the course of a game then they must do the following:
 - a) Inform the referee at the field, at the end of the game, that an appeal will be filed and write it on the game sheet at the end of the game;
 - b) File a signed, written report to the Director of Officiating within 48 hours of the incident.



Annex 1 - Lightning Safety/ Severe Weather Policy



The Canadian Soccer Association
l'Association canadienne de soccer

rue 237 Metcalfe Street, Ottawa
Ontario, Canada, K2P 1R2
T 613-237-7678 F 613-237-1516

canadasoccer.com

July 2017

Lightning Safety/ Severe Weather Policy

When thunder roars, go indoors!

The safety of players, coaches, management and spectators is the primary concern in any weather event that occurs during all matches sanctioned by Canada Soccer. By understanding and following the below information, the safety of everyone shall be greatly increased. Ultimately, the referee has the final say over delaying or restarting a match due to weather. Waiting to stop play or not waiting to start play may result in a serious injury or loss of life. Referees are expected to act responsibly when dealing with such events during matches they are controlling

If you can hear thunder, you can get hit by lightning. As soon as you hear thunder, quickly get to a safe location. More people are struck before and after a thunderstorm than during one. Stay inside for 30 minutes after the last rumble of thunder.

Additional Information

Please note the following recommendations from Environment Canada:

- **To plan for a safe day, check the weather forecast first.** If thunderstorms are forecast, avoid being outdoors at that time or make an alternate plan. Identify safe places and determine how long it will take you to reach them.
- **Watch the skies for developing thunderstorms and listen for thunder.** As soon as you hear thunder, quickly get to a safe location. If you can hear thunder, you are in danger of being hit by lightning. More people are struck before and after a thunderstorm than during one.
- **Get to a safe place.** A safe location is a fully enclosed building with wiring and plumbing. Sheds, picnic shelters, tents or covered porches do NOT protect you from lightning. If no sturdy building is close by, get into a metal-roofed vehicle and close all the windows.
- **Do not handle electrical equipment, telephones or plumbing.** These are all electrical conductors. Using a computer or wired video game system, taking a bath or touching a metal window frame all put you at risk of being struck by lightning. Use battery-operated appliances only.
- **If caught outdoors far from shelter, stay away from tall objects.** This includes trees, poles, wires and fences. Take shelter in a low-lying area but be on the alert for possible flooding.

Be aware of how close lightning is occurring. Thunder always accompanies lightning, even though its audible range can be diminished due to background noise in the immediate environment and its distance from the observer.

When larger groups are involved, the time needed to properly evacuate an area increases. As time requirements change, the distance at which lightning is noted and considered a threat to move into the area must be increased.

Know where the closest "safe structure or location" is to the field or playing area and know how long it takes to get to that safe structure or location. Safe structure or location is defined as:

- Any building normally occupied or frequently used by people, i.e., a building with plumbing and / or electrical wiring that acts to electrically ground the structure. Avoid using shower facilities for safe shelter and do not use the showers or plumbing facilities during a thunderstorm.

In the absence of a sturdy, frequently inhabited building, any vehicle with a hard metal roof (not a convertible or golf cart) and rolled-up windows can provide a measure of safety. A vehicle is certainly better than remaining outdoors. It is not the rubber tires that make a vehicle a safe shelter, but the hard



metal roof which dissipates the lightning strike around the vehicle. Do not touch the sides of any vehicle!

If no safe structure or location is within a reasonable distance, find a thick grove of small trees surrounded by taller trees or a dry ditch. Assume a crouched position on the ground with only the balls of the feet touching the ground, wrap your arms around your knees and lower your head. Minimize contact with the ground because lightning current often enters a victim through the ground rather than by a direct overhead strike. Minimize your body's surface area and the ground! Do not lie flat! If unable to reach safe shelter, stay away from the tallest trees or objects such as light poles or flag poles), metal objects (such as fences or bleachers), individual trees, standing pools of water, and open fields. Avoid being the highest object in a field. Do not take shelter under a single, tall tree.

Avoid using the telephone, except in emergency situations. People have been struck by lightning while using a land-line telephone. A cellular phone or a portable remote phone is a safe alternative to land-line phones, if the person and the antenna are located within a safe structure or location, and if all other precautions are followed.

When considering resumption of any athletics activity, wait at least thirty (30) minutes after the last flash of lightning or sound of thunder before returning to the field.

First aid for lightning victims

Prompt, aggressive CPR has been highly effective for the survival of victims of lightning strikes.

- **Lightning victims do not carry an electrical charge and can be safely handled.**
- **Call for help.** Victims may be suffering from burns or shock and should receive medical attention immediately. Call 9-1-1 or your local ambulance service.
- **Give first aid.** If breathing has stopped, administer cardio-pulmonary resuscitation (CPR). Use an automatic external defibrillator if one is available.

For additional information the following websites are helpful:

<http://www.ec.gc.ca/foudre-lightning/default.asp?lang=En&n=57412D67-1>

www.weatheroffice.gc.ca/lightning

